

Séance plénière du Conseil Général du 16 juin 2015 à 19h à l'Aula de la Tuilerie

* * * * *

Pour le Conseil général :

Présents : 27

Sont excusés : Nidea Henriques, Stéphane Devaud et Frédéric Rey-Bellet.

Pour le Conseil Municipal :

Présents : tous les conseillers ainsi que le président M. Damien Revaz et le secrétaire communal, M. Vignon

Pour la Fiduciaire Nofival : M. Vernay

Le président du Conseil Général, **Damien Coutaz**, ouvre cette séance à 19h et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

La secrétaire, Nidea Henriques étant absente, c'est la vice-présidente du Conseil Général, Anita Charrière, qui la remplace pour tenir le procès-verbal et procéder à l'appel :

27 Conseillers Généraux sont présents

Le quorum étant atteint, les délibérations peuvent donc commencer conformément au règlement.

Une résolution relative au report des travaux concernant la Maison Duc ayant été déposée avant l'ouverture de la séance, le Président propose la modification de l'ordre du jour en lisant l'article du règlement traitant de ce sujet.

L'ordre du jour ayant fait l'objet de l'adjonction d'un nouveau point 5 par 23 voix. Le président passe au premier point.

1. Approbation du PV de la séance du 15 décembre 2014

Jan Schönbächler demande à ce que son nom soit orthographié correctement dans les prochains PV, à savoir des « umlaut » sur le o et le a.

Damien Revaz signale qu'au point 7, Divers, il ne s'agit pas de l'homologation du règlement du personnel mais de celui du règlement communal d'organisation.

Le PV est ensuite accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2014

Damien Revaz signale que les comptes 2015 seront mauvais. Pour 2014, le compte de fonctionnement annonce une recette de 22 millions, des charges de 23 millions et un déficit d'environ 500'000.--. Les amortissements comptables concernant le cycle d'orientation vont commencer en 2015. L'évolution du résultat indique que les années 2010 à 2014 ont été plutôt bonnes. La marge d'autofinancement est d'environ 1.7 millions. Les recettes fiscales sont inférieures à ce qui était prévu, la hausse des dépenses dans le domaine social, la dissolution de provisions qui améliorent le résultat d'env. 280'000.--. Pour le reste, tous les détails ont été présentés dans le message délivré par la Municipalité avec l'envoi des comptes (voir annexes à demander à Damien Revaz).

Pour l'Av. d'Agaune, le décompte final est de 8.221 millions contre les 7.835 millions votés par le CG. Cette différence est essentiellement due à la mise en valeur des vestiges archéologiques, les WC de la Place du Parvis qui ont été refaits pour env 100'000.-- et la Rue du Carroz pour aussi env. 100'000.--.

Une dette par habitant de 2'379.-- francs contre 1'793.-- en 2013.

En 2015, certains travaux prévus vont être reportés. **Damien Revaz** explique que le budget 2016 va être très difficile à établir.

Damien Coutaz remercie le Président et passe ensuite la parole au président de la commission de Gestion, **Dominique Robyr**, afin de délivrer son message que chaque Conseiller a reçu.

Damien Coutaz invite ensuite chaque groupe à se prononcer quant à l'entrée en matière.

Chaque chef de groupe délivre son message et ils vont tous dans le même sens : augmenter les impôts ? diminuer les dépenses ? meilleure planification de l'avenir, incitation à la prudence. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité. Le président ouvre la discussion et passe chaque chapitre en revue.

Au chapitre 21045200 Participation **Véronique Chételat** s'interroge de savoir qu'un nombre inférieur que prévu de classes de Lavey avait été transféré à St-Maurice.

Philippe Dubois : il y a eu un déménagement des classes durant le chantier pour permettre au CO et EP d'avoir plus de place. Au final, compte tenu des tergiversations avec les parents, il a été décidé de ne pas rapatrier tout le monde.

Au chapitre « Comptes d'investissement » : **Jan Schönbächler** : En relisant le rapport hier soir, je me rends compte que la Commission de gestion a procédé à une analyse détaillée des comptes de fonctionnement, mais a plutôt survolé les comptes d'investissements. A posteriori,

je regrette cette inégalité de traitement, et j'émets le souhait, que lorsque nous aurons à traiter du Budget 2016, la Commission de gestion commence, dès la première séance, par l'analyse des comptes d'investissement afin de lui donner l'importance qu'elle mérite. Par ailleurs, je déplore le fait de se rendre compte, à l'heure de débattre des Comptes 2014, que la situation financière n'est pas très bonne (pour certains cela sera peut-être un doux euphémisme), ceci surtout après d'avoir consenti à des investissements, dont les montants sont loin d'être négligeables, il y a quelques mois, lorsque la situation financière de la commune était déclarée comme de bonne à très bonne. Cela me donne l'impression de passer du blanc au noir, sans avoir pu apprécier le gris. Je n'ai rien de plus à ajouter au rapport, à moins que l'un ou l'une d'entre vous en demande la lecture... si ce n'est la traditionnelle conclusion : ***Au terme de ses investigations et compte tenu des remarques présentes dans son rapport, la Commission de gestion recommande au Conseil général, à l'unanimité de ses neuf membres, d'adopter les comptes 2014 tels que présentés.***

Damien Revaz : se réfère à la remarque faite par la CoGest dans son rapport. Elle n'est pas catastrophique mais risque d'être nuisible sur le long terme. C'est vrai que certaines dépenses ont été décidées et ont grevé les comptes.

Damien Coutaz cède la parole à **M. Vernay** de Nofival qui lit son rapport de vérificateur et encourage l'assemblée à accepter les comptes tels que présentés.

Aucune autre question n'étant soulevée, les comptes sont acceptés à l'unanimité.

3. **Nouveau Règlement du Personnel**

La parole est à la Municipalité : **Damien Revaz** précise que le règlement proposé est équilibré et que les remarques du personnel et de sa délégation ont été entendues.

Viviane Frey Rossier lit le rapport de la commission qui a été distribué à chaque conseiller.

Damien Coutaz passe la parole aux chefs de groupes. L'ADG rejoint le rapport de la commission ad hoc en se permettant d' « aller encore plus loin » dans le développement. Le PLR va aussi dans le sens du rapport. Le PDC félicite les 5 conseillers généraux pour leur excellent travail et va aussi dans le sens du rapport. **François Farquet** est ravi de voir le nombre de personnes dans le public et pense qu'il y a certains objets qui devraient être votés à bulletin secret. **Véronique Chételat** pense qu'il faut aussi savoir faire preuve de courage ... L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Damien Coutaz explique la procédure à appliquer par rapport à la proposition de la municipalité et aux articles que les différents conseillers souhaitent modifier.

Premier articles à modifier : 11.1. **Damien Revaz** informe que la Municipalité se rallie à la proposition de la commission ad hoc. Résultat du vote : 2 abstentions et aucun contre

Art. 16.5 : accepté à l'unanimité.

Art. 24 : l'ADG propose de remplacer l'article existant par : « l'employé ne peut assumer une occupation accessoire que si cette dernière n'entre pas en conflit d'intérêt avec sa charge communale et ne contrevient pas aux dispositions de la loi sur le travail ».

Damien Revaz : le but est d'éviter une surcharge de travail et un manque de rentabilité ainsi qu'un problème de conflits d'intérêts. Et se réfère à l'art 321a. Vote : 2 abstentions, 5 oui. La version proposée par la Municipalité est donc conservée.

Art. 32 : Discussion autour de la formulation. **Damien Revaz** explique les raisons de sa présence et va dans le sens de la commission ad hoc. Vote : 1 abstention, 2 oppositions. Accepté.

Damien Revaz : concernant l'astérisque, il y a 47 auxiliaires. Donner un 13^{ème} salaire engendre un grand coût supplémentaire. Il est préférable de discuter avec eux du tarif horaire.

Alain Vignon : précise qu'il y a certaines personnes qui font seulement 1.5 h par mois.

Vote : 3 oui, 3 abstentions. L'article gardera donc son astérisque.

Art. 33 : **Jan Schönbächler** demande la suppression de l'astérisque. **Damien Revaz** défend le point de vue de la Municipalité. **Véronique Chételat May** aimerait connaître le tarif horaire d'une nettoyeuse. **Damien Revaz** ne trouve pas que c'est une bonne idée de vouloir rentrer dans ce type de débat. Jan Schönbächler propose de laisser cet article tel quel. Il avait juste la crainte de l'adaptation des tarifs.

Art. 35 : « les collaborateurs ou partenariat enregistré ». Accepté. 2 abstentions et 2 refus.

Art. 41 : **Jan Schönbächler** souhaite voter sur les 2 propositions mentionnées dans le rapport de la commission. Toutefois, **Damien Coutaz** explique qu'une seule proposition émanant du rapport n'est possible et la seconde doit faire l'objet d'une demande par un membre du conseil général. **Jan Schönbächler** choisit la version présentée dans le rapport de la commission ad hoc. **Damien Revaz** propose le rejet des 2 propositions : celle de l'ADG et celle de la Commission ad hoc. Voir le message de la Municipalité.

Vote : 18 oui, 3 non et 5 abstentions.

Mireille Brouchoud demande le vote à bulletin secret.

Damien Coutaz précise l'objet du vote : « Acceptez-vous la modification telle que proposée par la Commission ad hoc ? » Si la proposition de la commission est refusée, c'est celle de la Municipalité qui sera adoptée.

Résultat du vote : 16 non, 10 oui et 1 abstention.

Art.44 : proposition de la commission ad hoc : 7 oui. ACCEPTE
Proposition de l'ADG : 4 oui, 15 abstentions.

La proposition de la commission ad hoc est donc maintenant confrontée à la proposition de la Municipalité. Vote : 7 oui, 17 contre et 2 abstentions.

Art. 52.3 : **Damien Revaz** explique que la Municipalité ne va en aucun cas empêcher un jeune qui a commencé à travailler à 21 ans de prendre sa retraite à 63 ans.

Jan Schönbächler : cet article lui pose un problème car il a le sentiment que la décision est unilatérale de la part de la municipalité : « L'article 52.3 du nouveau règlement du personnel me pose problème. J'y vois que le Conseil municipal est le seul à décider de la retraite anticipée de ses collaborateurs, que l'employé dont le Conseil municipal décide la mise à la retraite anticipée n'a pas son mot à dire, et qu'il est tenu d'accepter la décision du Conseil municipal. Par ailleurs, un employé dont le Conseil municipal a décidé de prolonger le temps de travail, n'aurait pas la possibilité de faire entendre son souhait de prendre une retraite anticipée.

Je juge cet article inacceptable en l'état. Je propose donc de modifier le début du texte comme ceci :

Le Conseil municipal peut proposer aux collaborateurs une retraite anticipée. De manière analogue, le collaborateur peut proposer au Conseil municipal de prendre une retraite anticipée. Si la proposition est acceptée d'un commun accord par les deux parties, une compensation financière... »

Proposition de la commission ad hoc : 6 oui. Proposition de l'ADG : 6 oui, abstentions : 14. Comme il y a égalité des « oui » **Damien Coutaz** tranche en faveur de la commission ad hoc.

Vote de l'art. : proposition de l'ADG.7 oui, Municipalité : 17 oui et 2 abstentions. La proposition de la Municipalité est acceptée

Art. 53.1 : vote : accepté à l'unanimité.

Jan Schönbächler s'inquiète par rapport aux résiliations de contrat : « Par voie de conséquence, dans le cas où ma proposition de l'article 52.3 est retenue, je demande que le point g) soit modifié comme suit :

g) à l'âge de la retraite anticipée, ou à l'âge de la retraite

Remarque : si cela convient mieux, je suis aussi d'accord d'ajouter un point h) supplémentaire :

g) à l'âge de la retraite anticipée

h) à l'âge de la retraite »

Damien Revaz : explique que personne ne sera licencié, sauf, bien entendu, si un employé refuse son nouveau contrat. Le changement se fera certainement au 31 décembre 2016.

Véronique Chételat : veut savoir si les conditions resteront les mêmes et Damien Revaz lui répond qu'il n'y a pas de raison que des changements majeurs interviennent.

Vote : 23 oui, 3 contre

Règlement en une seule lecture ou pas : Vote : 23 oui, 3 non

4. Règlement sur les droits de mutation

Damien Revaz présente l'objet tel qu'exposé dans le message de la Municipalité et que tous les conseillers ont reçu.

Le président de la commission ad hoc, François Farquet, expose son point de vue par rapport à l'introduction de ce nouvel impôt complémentaire.

Damien Coutaz cède la parole aux chefs de groupe. **Laurent Rey** remplace **François Farquet** et va aussi dans le sens que de nouvelles recettes fiscales sont nécessaires mais précise aussi qu'il ne serait pas en faveur des familles désirant s'établir à St-Maurice.

PLR : pas facile de choisir entre ce qui est bien ou moins bien.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Jan Schönbacher : « Comme tout le monde, je n'aime pas voir s'instaurer un nouvel impôt. De plus, je pourrais y être confronté au niveau personnel, puisque je vais déménager cet été de l'appartement que je loue, à un appartement que j'ai l'intention d'acheter. Malgré cela, je préfère mille fois introduire cet impôt supplémentaire, plutôt que d'augmenter les impôts, par exemple de 5%. Et j'imagine que je ne serai pas le seul à faire ce choix dans cette assemblée. »

Vote : 14 oui, 9 contre et 3 abstentions

Une seule lecture : 25 oui et 1 contre

5. Résolution relative à la Maison Duc

François Farquet donne lecture de ce texte déposé par 8 co-signataires.

Damien Revaz : explique que la situation de la Commune est saine et que reporter cette rénovation ne changera rien. Celui qui pose problème, est le compte de fonctionnement. Il explique aussi que les travaux ne commenceront de toute façon pas avant fin 2016 et que les reporter comporte un risque de renchérissement.

Damien Coutaz cède la parole aux représentants des groupes.

PLR et ADG : refusent l'entrée en matière. PDC : accepte l'entrée en matière.

6. Tour d'horizon

Damien Revaz :

- Tuilerie : Aile Sud est en travaux. Le 1^{er} locataire viendra le 25 juin et les 3 autres dans les mois suivants

- Lavigerie : les travaux avancent. Le Ministère pourra prendre possession des locaux et la police l'année prochaine
- Les bâtiments : nouvelle caserne du feu. Le mandat a été confié à un bureau d'architecte
- Patrimoine : il n'est pas exclu qu' 1 ou 2 bâtiments soient mis en vente
- Maison Duc : la mise à l'enquête interviendra prochainement
- St-Laurent : mise à l'enquête publique prochainement
- Source du Martolet : 100'000.-- au budget. Un ingénieur a été mandaté
- Cycle d'Orientation : la taxe a été augmentée parce que le nombre d'élèves a diminué. Quand au décompte final, il devrait pouvoir être présenté fin 2015. L'Etat du Valais nous donne 4.5 millions.
- Chef des finances : d'ici l'été, ce poste sera mis au concours.

7. Divers

Damien Coutaz informe l'assemblée que les documents suivants ont été déposés auprès du bureau du Conseil général:

1. interpellation pour parcage à St-Maurice
2. interpellation PLR pour les collaborations intercommunales
3. postulat relatif aux horaires de la piscine

Dominique Robyr : containers à verre et à papier vers le pont de Lavey sont très souvent pleins.

Sylvia Cabelas lui répond qu'elle va regarder

Dominique Robyr : lors de la construction de sa maison, la police est venue alors que lors de la St-Maurice les entreprises du CO travaillaient. Il se pose la question de l'inégalité de traitement

Damien Revaz lui répond : il n'y a pas d'inégalité, les entreprises locales jouent le jeu.

Mireille Brouchoud : le panneau de l'autoroute ne convient pas du tout avec ce chanoine rigolo, selon une dame qui l'a interpellée

Pierre-Yves Robatel lui répond : qu'il y a 50 % des gens qui l'aiment et les autres non. Un nouveau projet est à l'étude avec Lavey.

Letitia Lugon : sur la place Val de Marne il manque 2 lampadaires. Seront-ils remis en place ?

Patrick Althaus : la municipalité, avant de les remplacer à la hâte, étudie une nouvelle variante. Ça va se faire

Laurent Rey : est à chaque fois plus agacé de voir comme il est difficile de retenir le trafic lors de manifestations devant l'Abbaye. Serait-il possible de bloquer la circulation, au moins jusqu'à la fin de la fête religieuse

Gladys Siegfried : transmettra la demande à la cheffe de la police.

François Farquet : informe qu'il ne sera pas là les 6 prochains mois et délègue son rôle de chef de groupe à Laurent Rey.

La parole n'étant plus demandée, **Damien Coutaz** remercie l'assemblée de sa présence, ainsi que la presse, le public et invite les personnes présentes à partager un verre au Philosophe. La séance est close à 22h40.

Le président :

Damien Coutaz



La vice-présidente :

Anita Charrière



Séance plénière du Conseil Général du 16 juin 2015 à 19h à l'Aula de la Tuilerie

* * * * *

Pour le Conseil général :

Présents : 27

Sont excusés : Nidea Henriques, Stéphane Devaud et Frédéric Rey-Bellet.

Pour le Conseil Municipal :

Présents : tous les conseillers ainsi que le président M. Damien Revaz et le secrétaire communal, M. Vignon

Pour la Fiduciaire Nofival : M. Vernay

Le président du Conseil Général, **Damien Coutaz**, ouvre cette séance à 19h et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

La secrétaire, Nidea Henriques étant absente, c'est la vice-présidente du Conseil Général, Anita Charrière, qui la remplace pour tenir le procès-verbal et procéder à l'appel :

27 Conseillers Généraux sont présents

Le quorum étant atteint, les délibérations peuvent donc commencer conformément au règlement.

Une résolution relative au report des travaux concernant la Maison Duc ayant été déposée avant l'ouverture de la séance, le Président propose la modification de l'ordre du jour en lisant l'article du règlement traitant de ce sujet.

L'ordre du jour ayant fait l'objet de l'adjonction d'un nouveau point 5 par 23 voix. Le président passe au premier point.

1. Approbation du PV de la séance du 15 décembre 2014

Jan Schönbächler demande à ce que son nom soit orthographié correctement dans les prochains PV, à savoir des « umlaut » sur le o et le a.

Damien Revaz signale qu'au point 7, Divers, il ne s'agit pas de l'homologation du règlement du personnel mais de celui du règlement communal d'organisation.

Le PV est ensuite accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2014

Damien Revaz signale que les comptes 2015 seront mauvais. Pour 2014, le compte de fonctionnement annonce une recette de 22 millions, des charges de 23 millions et un déficit d'environ 500'000.--. Les amortissements comptables concernant le cycle d'orientation vont commencer en 2015. L'évolution du résultat indique que les années 2010 à 2014 ont été plutôt bonnes. La marge d'autofinancement est d'environ 1.7 millions. Les recettes fiscales sont inférieures à ce qui était prévu, la hausse des dépenses dans le domaine social, la dissolution de provisions qui améliorent le résultat d'env. 280'000.--. Pour le reste, tous les détails ont été présentés dans le message délivré par la Municipalité avec l'envoi des comptes (voir annexes à demander à Damien Revaz).

Pour l'Av. d'Agaune, le décompte final est de 8.221 millions contre les 7.835 millions votés par le CG. Cette différence est essentiellement due à la mise en valeur des vestiges archéologiques, les WC de la Place du Parvis qui ont été refaits pour env 100'000.-- et la Rue du Carroz pour aussi env. 100'000.--.

Une dette par habitant de 2'379.-- francs contre 1'793.-- en 2013.

En 2015, certains travaux prévus vont être reportés. **Damien Revaz** explique que le budget 2016 va être très difficile à établir.

Damien Coutaz remercie le Président et passe ensuite la parole au président de la commission de Gestion, **Dominique Robyr**, afin de délivrer son message que chaque Conseiller a reçu.

Damien Coutaz invite ensuite chaque groupe à se prononcer quant à l'entrée en matière.

Chaque chef de groupe délivre son message et ils vont tous dans le même sens : augmenter les impôts ? diminuer les dépenses ? meilleure planification de l'avenir, incitation à la prudence. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité. Le président ouvre la discussion et passe chaque chapitre en revue.

Au chapitre 21045200 Participation **Véronique Chételat** s'interroge de savoir qu'un nombre inférieur que prévu de classes de Lavey avait été transféré à St-Maurice.

Philippe Dubois : il y a eu un déménagement des classes durant le chantier pour permettre au CO et EP d'avoir plus de place. Au final, compte tenu des tergiversations avec les parents, il a été décidé de ne pas rapatrier tout le monde.

Au chapitre « Comptes d'investissement » : **Jan Schönbächler** : En relisant le rapport hier soir, je me rends compte que la Commission de gestion a procédé à une analyse détaillée des comptes de fonctionnement, mais a plutôt survolé les comptes d'investissements. A posteriori,

je regrette cette inégalité de traitement, et j'émets le souhait, que lorsque nous aurons à traiter du Budget 2016, la Commission de gestion commence, dès la première séance, par l'analyse des comptes d'investissement afin de lui donner l'importance qu'elle mérite. Par ailleurs, je déplore le fait de se rendre compte, à l'heure de débattre des Comptes 2014, que la situation financière n'est pas très bonne (pour certains cela sera peut-être un doux euphémisme), ceci surtout après d'avoir consenti à des investissements, dont les montants sont loin d'être négligeables, il y a quelques mois, lorsque la situation financière de la commune était déclarée comme de bonne à très bonne. Cela me donne l'impression de passer du blanc au noir, sans avoir pu apprécier le gris. Je n'ai rien de plus à ajouter au rapport, à moins que l'un ou l'une d'entre vous en demande la lecture... si ce n'est la traditionnelle conclusion : ***Au terme de ses investigations et compte tenu des remarques présentes dans son rapport, la Commission de gestion recommande au Conseil général, à l'unanimité de ses neuf membres, d'adopter les comptes 2014 tels que présentés.***

Damien Revaz : se réfère à la remarque faite par la CoGest dans son rapport. Elle n'est pas catastrophique mais risque d'être nuisible sur le long terme. C'est vrai que certaines dépenses ont été décidées et ont grevé les comptes.

Damien Coutaz cède la parole à **M. Vernay** de Nofival qui lit son rapport de vérificateur et encourage l'assemblée à accepter les comptes tels que présentés.

Aucune autre question n'étant soulevée, les comptes sont acceptés à l'unanimité.

3. **Nouveau Règlement du Personnel**

La parole est à la Municipalité : **Damien Revaz** précise que le règlement proposé est équilibré et que les remarques du personnel et de sa délégation ont été entendues.

Viviane Frey Rossier lit le rapport de la commission qui a été distribué à chaque conseiller.

Damien Coutaz passe la parole aux chefs de groupes. L'ADG rejoint le rapport de la commission ad hoc en se permettant d' « aller encore plus loin » dans le développement. Le PLR va aussi dans le sens du rapport. Le PDC félicite les 5 conseillers généraux pour leur excellent travail et va aussi dans le sens du rapport. **François Farquet** est ravi de voir le nombre de personnes dans le public et pense qu'il y a certains objets qui devraient être votés à bulletin secret. **Véronique Chételat** pense qu'il faut aussi savoir faire preuve de courage ... L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Damien Coutaz explique la procédure à appliquer par rapport à la proposition de la municipalité et aux articles que les différents conseillers souhaitent modifier.

Premier articles à modifier : 11.1. **Damien Revaz** informe que la Municipalité se rallie à la proposition de la commission ad hoc. Résultat du vote : 2 abstentions et aucun contre

Art. 16.5 : accepté à l'unanimité.

Art. 24 : l'ADG propose de remplacer l'article existant par : « l'employé ne peut assumer une occupation accessoire que si cette dernière n'entre pas en conflit d'intérêt avec sa charge communale et ne contrevient pas aux dispositions de la loi sur le travail ».

Damien Revaz : le but est d'éviter une surcharge de travail et un manque de rentabilité ainsi qu'un problème de conflits d'intérêts. Et se réfère à l'art 321a. Vote : 2 abstentions, 5 oui. La version proposée par la Municipalité est donc conservée.

Art. 32 : Discussion autour de la formulation. **Damien Revaz** explique les raisons de sa présence et va dans le sens de la commission ad hoc. Vote : 1 abstention, 2 oppositions. Accepté.

Damien Revaz : concernant l'astérisque, il y a 47 auxiliaires. Donner un 13^{ème} salaire engendre un grand coût supplémentaire. Il est préférable de discuter avec eux du tarif horaire.

Alain Vignon : précise qu'il y a certaines personnes qui font seulement 1.5 h par mois.

Vote : 3 oui, 3 abstentions. L'article gardera donc son astérisque.

Art. 33 : **Jan Schönbächler** demande la suppression de l'astérisque. **Damien Revaz** défend le point de vue de la Municipalité. **Véronique Chételat May** aimerait connaître le tarif horaire d'une nettoyeuse. **Damien Revaz** ne trouve pas que c'est une bonne idée de vouloir rentrer dans ce type de débat. Jan Schönbächler propose de laisser cet article tel quel. Il avait juste la crainte de l'adaptation des tarifs.

Art. 35 : « les collaborateurs ou partenariat enregistré ». Accepté. 2 abstentions et 2 refus.

Art. 41 : **Jan Schönbächler** souhaite voter sur les 2 propositions mentionnées dans le rapport de la commission. Toutefois, **Damien Coutaz** explique qu'une seule proposition émanant du rapport n'est possible et la seconde doit faire l'objet d'une demande par un membre du conseil général. **Jan Schönbächler** choisit la version présentée dans le rapport de la commission ad hoc. **Damien Revaz** propose le rejet des 2 propositions : celle de l'ADG et celle de la Commission ad hoc. Voir le message de la Municipalité.

Vote : 18 oui, 3 non et 5 abstentions.

Mireille Brouchoud demande le vote à bulletin secret.

Damien Coutaz précise l'objet du vote : « Acceptez-vous la modification telle que proposée par la Commission ad hoc ? » Si la proposition de la commission est refusée, c'est celle de la Municipalité qui sera adoptée.

Résultat du vote : 16 non, 10 oui et 1 abstention.

Art.44 : proposition de la commission ad hoc : 7 oui. ACCEPTE
Proposition de l'ADG : 4 oui, 15 abstentions.

La proposition de la commission ad hoc est donc maintenant confrontée à la proposition de la Municipalité. Vote : 7 oui, 17 contre et 2 abstentions.

Art. 52.3 : **Damien Revaz** explique que la Municipalité ne va en aucun cas empêcher un jeune qui a commencé à travailler à 21 ans de prendre sa retraite à 63 ans.

Jan Schönbächler : cet article lui pose un problème car il a le sentiment que la décision est unilatérale de la part de la municipalité : « L'article 52.3 du nouveau règlement du personnel me pose problème. J'y vois que le Conseil municipal est le seul à décider de la retraite anticipée de ses collaborateurs, que l'employé dont le Conseil municipal décide la mise à la retraite anticipée n'a pas son mot à dire, et qu'il est tenu d'accepter la décision du Conseil municipal. Par ailleurs, un employé dont le Conseil municipal a décidé de prolonger le temps de travail, n'aurait pas la possibilité de faire entendre son souhait de prendre une retraite anticipée.

Je juge cet article inacceptable en l'état. Je propose donc de modifier le début du texte comme ceci :

Le Conseil municipal peut proposer aux collaborateurs une retraite anticipée. De manière analogue, le collaborateur peut proposer au Conseil municipal de prendre une retraite anticipée. Si la proposition est acceptée d'un commun accord par les deux parties, une compensation financière... »

Proposition de la commission ad hoc : 6 oui. Proposition de l'ADG : 6 oui, abstentions : 14. Comme il y a égalité des « oui » **Damien Coutaz** tranche en faveur de la commission ad hoc.

Vote de l'art. : proposition de l'ADG.7 oui, Municipalité : 17 oui et 2 abstentions. La proposition de la Municipalité est acceptée

Art. 53.1 : vote : accepté à l'unanimité.

Jan Schönbächler s'inquiète par rapport aux résiliations de contrat : « Par voie de conséquence, dans le cas où ma proposition de l'article 52.3 est retenue, je demande que le point g) soit modifié comme suit :

g) à l'âge de la retraite anticipée, ou à l'âge de la retraite

Remarque : si cela convient mieux, je suis aussi d'accord d'ajouter un point h) supplémentaire :

g) à l'âge de la retraite anticipée

h) à l'âge de la retraite »

Damien Revaz : explique que personne ne sera licencié, sauf, bien entendu, si un employé refuse son nouveau contrat. Le changement se fera certainement au 31 décembre 2016.

Véronique Chételat : veut savoir si les conditions resteront les mêmes et Damien Revaz lui répond qu'il n'y a pas de raison que des changements majeurs interviennent.

Vote : 23 oui, 3 contre

Règlement en une seule lecture ou pas : Vote : 23 oui, 3 non

4. Règlement sur les droits de mutation

Damien Revaz présente l'objet tel qu'exposé dans le message de la Municipalité et que tous les conseillers ont reçu.

Le président de la commission ad hoc, François Farquet, expose son point de vue par rapport à l'introduction de ce nouvel impôt complémentaire.

Damien Coutaz cède la parole aux chefs de groupe. **Laurent Rey** remplace **François Farquet** et va aussi dans le sens que de nouvelles recettes fiscales sont nécessaires mais précise aussi qu'il ne serait pas en faveur des familles désirant s'établir à St-Maurice.

PLR : pas facile de choisir entre ce qui est bien ou moins bien.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Jan Schönbacher : « Comme tout le monde, je n'aime pas voir s'instaurer un nouvel impôt. De plus, je pourrais y être confronté au niveau personnel, puisque je vais déménager cet été de l'appartement que je loue, à un appartement que j'ai l'intention d'acheter. Malgré cela, je préfère mille fois introduire cet impôt supplémentaire, plutôt que d'augmenter les impôts, par exemple de 5%. Et j'imagine que je ne serai pas le seul à faire ce choix dans cette assemblée. »

Vote : 14 oui, 9 contre et 3 abstentions

Une seule lecture : 25 oui et 1 contre

5. Résolution relative à la Maison Duc

François Farquet donne lecture de ce texte déposé par 8 co-signataires.

Damien Revaz : explique que la situation de la Commune est saine et que reporter cette rénovation ne changera rien. Celui qui pose problème, est le compte de fonctionnement. Il explique aussi que les travaux ne commenceront de toute façon pas avant fin 2016 et que les reporter comporte un risque de renchérissement.

Damien Coutaz cède la parole aux représentants des groupes.

PLR et ADG : refusent l'entrée en matière. PDC : accepte l'entrée en matière.

6. Tour d'horizon

Damien Revaz :

- Tuilerie : Aile Sud est en travaux. Le 1^{er} locataire viendra le 25 juin et les 3 autres dans les mois suivants

- Lavigerie : les travaux avancent. Le Ministère pourra prendre possession des locaux et la police l'année prochaine
- Les bâtiments : nouvelle caserne du feu. Le mandat a été confié à un bureau d'architecte
- Patrimoine : il n'est pas exclu qu' 1 ou 2 bâtiments soient mis en vente
- Maison Duc : la mise à l'enquête interviendra prochainement
- St-Laurent : mise à l'enquête publique prochainement
- Source du Martolet : 100'000.-- au budget. Un ingénieur a été mandaté
- Cycle d'Orientation : la taxe a été augmentée parce que le nombre d'élèves a diminué. Quand au décompte final, il devrait pouvoir être présenté fin 2015. L'Etat du Valais nous donne 4.5 millions.
- Chef des finances : d'ici l'été, ce poste sera mis au concours.

7. Divers

Damien Coutaz informe l'assemblée que les documents suivants ont été déposés auprès du bureau du Conseil général:

1. interpellation pour parcage à St-Maurice
2. interpellation PLR pour les collaborations intercommunales
3. postulat relatif aux horaires de la piscine

Dominique Robyr : containers à verre et à papier vers le pont de Lavey sont très souvent pleins.

Sylvia Cabelas lui répond qu'elle va regarder

Dominique Robyr : lors de la construction de sa maison, la police est venue alors que lors de la St-Maurice les entreprises du CO travaillaient. Il se pose la question de l'inégalité de traitement

Damien Revaz lui répond : il n'y a pas d'inégalité, les entreprises locales jouent le jeu.

Mireille Brouchoud : le panneau de l'autoroute ne convient pas du tout avec ce chanoine rigolo, selon une dame qui l'a interpellée

Pierre-Yves Robatel lui répond : qu'il y a 50 % des gens qui l'aiment et les autres non. Un nouveau projet est à l'étude avec Lavey.

Letitia Lugon : sur la place Val de Marne il manque 2 lampadaires. Seront-ils remis en place ?

Patrick Althaus : la municipalité, avant de les remplacer à la hâte, étudie une nouvelle variante. Ça va se faire

Laurent Rey : est à chaque fois plus agacé de voir comme il est difficile de retenir le trafic lors de manifestations devant l'Abbaye. Serait-il possible de bloquer la circulation, au moins jusqu'à la fin de la fête religieuse

Gladys Siegfried : transmettra la demande à la cheffe de la police.

François Farquet : informe qu'il ne sera pas là les 6 prochains mois et délègue son rôle de chef de groupe à Laurent Rey.

La parole n'étant plus demandée, **Damien Coutaz** remercie l'assemblée de sa présence, ainsi que la presse, le public et invite les personnes présentes à partager un verre au Philosophe. La séance est close à 22h40.

Le président :

Damien Coutaz



La vice-présidente :

Anita Charrière



Séance plénière du Conseil Général du 16 juin 2015 à 19h à l'Aula de la Tuilerie

* * * * *

Pour le Conseil général :

Présents : 27

Sont excusés : Nidea Henriques, Stéphane Devaud et Frédéric Rey-Bellet.

Pour le Conseil Municipal :

Présents : tous les conseillers ainsi que le président M. Damien Revaz et le secrétaire communal, M. Vignon

Pour la Fiduciaire Nofival : M. Vernay

Le président du Conseil Général, **Damien Coutaz**, ouvre cette séance à 19h et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

La secrétaire, Nidea Henriques étant absente, c'est la vice-présidente du Conseil Général, Anita Charrière, qui la remplace pour tenir le procès-verbal et procéder à l'appel :

27 Conseillers Généraux sont présents

Le quorum étant atteint, les délibérations peuvent donc commencer conformément au règlement.

Une résolution relative au report des travaux concernant la Maison Duc ayant été déposée avant l'ouverture de la séance, le Président propose la modification de l'ordre du jour en lisant l'article du règlement traitant de ce sujet.

L'ordre du jour ayant fait l'objet de l'adjonction d'un nouveau point 5 par 23 voix. Le président passe au premier point.

1. Approbation du PV de la séance du 15 décembre 2014

Jan Schönbächler demande à ce que son nom soit orthographié correctement dans les prochains PV, à savoir des « umlaut » sur le o et le a.

Damien Revaz signale qu'au point 7, Divers, il ne s'agit pas de l'homologation du règlement du personnel mais de celui du règlement communal d'organisation.

Le PV est ensuite accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2014

Damien Revaz signale que les comptes 2015 seront mauvais. Pour 2014, le compte de fonctionnement annonce une recette de 22 millions, des charges de 23 millions et un déficit d'environ 500'000.--. Les amortissements comptables concernant le cycle d'orientation vont commencer en 2015. L'évolution du résultat indique que les années 2010 à 2014 ont été plutôt bonnes. La marge d'autofinancement est d'environ 1.7 millions. Les recettes fiscales sont inférieures à ce qui était prévu, la hausse des dépenses dans le domaine social, la dissolution de provisions qui améliorent le résultat d'env. 280'000.--. Pour le reste, tous les détails ont été présentés dans le message délivré par la Municipalité avec l'envoi des comptes (voir annexes à demander à Damien Revaz).

Pour l'Av. d'Agaune, le décompte final est de 8.221 millions contre les 7.835 millions votés par le CG. Cette différence est essentiellement due à la mise en valeur des vestiges archéologiques, les WC de la Place du Parvis qui ont été refaits pour env 100'000.-- et la Rue du Carroz pour aussi env. 100'000.--.

Une dette par habitant de 2'379.-- francs contre 1'793.-- en 2013.

En 2015, certains travaux prévus vont être reportés. **Damien Revaz** explique que le budget 2016 va être très difficile à établir.

Damien Coutaz remercie le Président et passe ensuite la parole au président de la commission de Gestion, **Dominique Robyr**, afin de délivrer son message que chaque Conseiller a reçu.

Damien Coutaz invite ensuite chaque groupe à se prononcer quant à l'entrée en matière.

Chaque chef de groupe délivre son message et ils vont tous dans le même sens : augmenter les impôts ? diminuer les dépenses ? meilleure planification de l'avenir, incitation à la prudence. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité. Le président ouvre la discussion et passe chaque chapitre en revue.

Au chapitre 21045200 Participation **Véronique Chételat** s'interroge de savoir qu'un nombre inférieur que prévu de classes de Lavey avait été transféré à St-Maurice.

Philippe Dubois : il y a eu un déménagement des classes durant le chantier pour permettre au CO et EP d'avoir plus de place. Au final, compte tenu des tergiversations avec les parents, il a été décidé de ne pas rapatrier tout le monde.

Au chapitre « Comptes d'investissement » : **Jan Schönbächler** : En relisant le rapport hier soir, je me rends compte que la Commission de gestion a procédé à une analyse détaillée des comptes de fonctionnement, mais a plutôt survolé les comptes d'investissements. A posteriori,

je regrette cette inégalité de traitement, et j'émets le souhait, que lorsque nous aurons à traiter du Budget 2016, la Commission de gestion commence, dès la première séance, par l'analyse des comptes d'investissement afin de lui donner l'importance qu'elle mérite. Par ailleurs, je déplore le fait de se rendre compte, à l'heure de débattre des Comptes 2014, que la situation financière n'est pas très bonne (pour certains cela sera peut-être un doux euphémisme), ceci surtout après d'avoir consenti à des investissements, dont les montants sont loin d'être négligeables, il y a quelques mois, lorsque la situation financière de la commune était déclarée comme de bonne à très bonne. Cela me donne l'impression de passer du blanc au noir, sans avoir pu apprécier le gris. Je n'ai rien de plus à ajouter au rapport, à moins que l'un ou l'une d'entre vous en demande la lecture... si ce n'est la traditionnelle conclusion : ***Au terme de ses investigations et compte tenu des remarques présentes dans son rapport, la Commission de gestion recommande au Conseil général, à l'unanimité de ses neuf membres, d'adopter les comptes 2014 tels que présentés.***

Damien Revaz : se réfère à la remarque faite par la CoGest dans son rapport. Elle n'est pas catastrophique mais risque d'être nuisible sur le long terme. C'est vrai que certaines dépenses ont été décidées et ont grevé les comptes.

Damien Coutaz cède la parole à **M. Vernay** de Nofival qui lit son rapport de vérificateur et encourage l'assemblée à accepter les comptes tels que présentés.

Aucune autre question n'étant soulevée, les comptes sont acceptés à l'unanimité.

3. **Nouveau Règlement du Personnel**

La parole est à la Municipalité : **Damien Revaz** précise que le règlement proposé est équilibré et que les remarques du personnel et de sa délégation ont été entendues.

Viviane Frey Rossier lit le rapport de la commission qui a été distribué à chaque conseiller.

Damien Coutaz passe la parole aux chefs de groupes. L'ADG rejoint le rapport de la commission ad hoc en se permettant d' « aller encore plus loin » dans le développement. Le PLR va aussi dans le sens du rapport. Le PDC félicite les 5 conseillers généraux pour leur excellent travail et va aussi dans le sens du rapport. **François Farquet** est ravi de voir le nombre de personnes dans le public et pense qu'il y a certains objets qui devraient être votés à bulletin secret. **Véronique Chételat** pense qu'il faut aussi savoir faire preuve de courage ... L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Damien Coutaz explique la procédure à appliquer par rapport à la proposition de la municipalité et aux articles que les différents conseillers souhaitent modifier.

Premier articles à modifier : 11.1. **Damien Revaz** informe que la Municipalité se rallie à la proposition de la commission ad hoc. Résultat du vote : 2 abstentions et aucun contre

Art. 16.5 : accepté à l'unanimité.

Art. 24 : l'ADG propose de remplacer l'article existant par : « l'employé ne peut assumer une occupation accessoire que si cette dernière n'entre pas en conflit d'intérêt avec sa charge communale et ne contrevient pas aux dispositions de la loi sur le travail ».

Damien Revaz : le but est d'éviter une surcharge de travail et un manque de rentabilité ainsi qu'un problème de conflits d'intérêts. Et se réfère à l'art 321a. Vote : 2 abstentions, 5 oui. La version proposée par la Municipalité est donc conservée.

Art. 32 : Discussion autour de la formulation. **Damien Revaz** explique les raisons de sa présence et va dans le sens de la commission ad hoc. Vote : 1 abstention, 2 oppositions. Accepté.

Damien Revaz : concernant l'astérisque, il y a 47 auxiliaires. Donner un 13^{ème} salaire engendre un grand coût supplémentaire. Il est préférable de discuter avec eux du tarif horaire.

Alain Vignon : précise qu'il y a certaines personnes qui font seulement 1.5 h par mois.

Vote : 3 oui, 3 abstentions. L'article gardera donc son astérisque.

Art. 33 : **Jan Schönbächler** demande la suppression de l'astérisque. **Damien Revaz** défend le point de vue de la Municipalité. **Véronique Chételat May** aimerait connaître le tarif horaire d'une nettoyeuse. **Damien Revaz** ne trouve pas que c'est une bonne idée de vouloir rentrer dans ce type de débat. Jan Schönbächler propose de laisser cet article tel quel. Il avait juste la crainte de l'adaptation des tarifs.

Art. 35 : « les collaborateurs ou partenariat enregistré ». Accepté. 2 abstentions et 2 refus.

Art. 41 : **Jan Schönbächler** souhaite voter sur les 2 propositions mentionnées dans le rapport de la commission. Toutefois, **Damien Coutaz** explique qu'une seule proposition émanant du rapport n'est possible et la seconde doit faire l'objet d'une demande par un membre du conseil général. **Jan Schönbächler** choisit la version présentée dans le rapport de la commission ad hoc. **Damien Revaz** propose le rejet des 2 propositions : celle de l'ADG et celle de la Commission ad hoc. Voir le message de la Municipalité.

Vote : 18 oui, 3 non et 5 abstentions.

Mireille Brouchoud demande le vote à bulletin secret.

Damien Coutaz précise l'objet du vote : « Acceptez-vous la modification telle que proposée par la Commission ad hoc ? » Si la proposition de la commission est refusée, c'est celle de la Municipalité qui sera adoptée.

Résultat du vote : 16 non, 10 oui et 1 abstention.

Art.44 : proposition de la commission ad hoc : 7 oui. ACCEPTE
Proposition de l'ADG : 4 oui, 15 abstentions.

La proposition de la commission ad hoc est donc maintenant confrontée à la proposition de la Municipalité. Vote : 7 oui, 17 contre et 2 abstentions.

Art. 52.3 : **Damien Revaz** explique que la Municipalité ne va en aucun cas empêcher un jeune qui a commencé à travailler à 21 ans de prendre sa retraite à 63 ans.

Jan Schönbächler : cet article lui pose un problème car il a le sentiment que la décision est unilatérale de la part de la municipalité : « L'article 52.3 du nouveau règlement du personnel me pose problème. J'y vois que le Conseil municipal est le seul à décider de la retraite anticipée de ses collaborateurs, que l'employé dont le Conseil municipal décide la mise à la retraite anticipée n'a pas son mot à dire, et qu'il est tenu d'accepter la décision du Conseil municipal. Par ailleurs, un employé dont le Conseil municipal a décidé de prolonger le temps de travail, n'aurait pas la possibilité de faire entendre son souhait de prendre une retraite anticipée.

Je juge cet article inacceptable en l'état. Je propose donc de modifier le début du texte comme ceci :

Le Conseil municipal peut proposer aux collaborateurs une retraite anticipée. De manière analogue, le collaborateur peut proposer au Conseil municipal de prendre une retraite anticipée. Si la proposition est acceptée d'un commun accord par les deux parties, une compensation financière... »

Proposition de la commission ad hoc : 6 oui. Proposition de l'ADG : 6 oui, abstentions : 14. Comme il y a égalité des « oui » **Damien Coutaz** tranche en faveur de la commission ad hoc.

Vote de l'art. : proposition de l'ADG.7 oui, Municipalité : 17 oui et 2 abstentions. La proposition de la Municipalité est acceptée

Art. 53.1 : vote : accepté à l'unanimité.

Jan Schönbächler s'inquiète par rapport aux résiliations de contrat : « Par voie de conséquence, dans le cas où ma proposition de l'article 52.3 est retenue, je demande que le point g) soit modifié comme suit :

g) à l'âge de la retraite anticipée, ou à l'âge de la retraite

Remarque : si cela convient mieux, je suis aussi d'accord d'ajouter un point h) supplémentaire :

g) à l'âge de la retraite anticipée

h) à l'âge de la retraite »

Damien Revaz : explique que personne ne sera licencié, sauf, bien entendu, si un employé refuse son nouveau contrat. Le changement se fera certainement au 31 décembre 2016.

Véronique Chételat : veut savoir si les conditions resteront les mêmes et Damien Revaz lui répond qu'il n'y a pas de raison que des changements majeurs interviennent.

Vote : 23 oui, 3 contre

Règlement en une seule lecture ou pas : Vote : 23 oui, 3 non

4. Règlement sur les droits de mutation

Damien Revaz présente l'objet tel qu'exposé dans le message de la Municipalité et que tous les conseillers ont reçu.

Le président de la commission ad hoc, François Farquet, expose son point de vue par rapport à l'introduction de ce nouvel impôt complémentaire.

Damien Coutaz cède la parole aux chefs de groupe. **Laurent Rey** remplace **François Farquet** et va aussi dans le sens que de nouvelles recettes fiscales sont nécessaires mais précise aussi qu'il ne serait pas en faveur des familles désirant s'établir à St-Maurice.

PLR : pas facile de choisir entre ce qui est bien ou moins bien.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Jan Schönbacher : « Comme tout le monde, je n'aime pas voir s'instaurer un nouvel impôt. De plus, je pourrais y être confronté au niveau personnel, puisque je vais déménager cet été de l'appartement que je loue, à un appartement que j'ai l'intention d'acheter. Malgré cela, je préfère mille fois introduire cet impôt supplémentaire, plutôt que d'augmenter les impôts, par exemple de 5%. Et j'imagine que je ne serai pas le seul à faire ce choix dans cette assemblée. »

Vote : 14 oui, 9 contre et 3 abstentions

Une seule lecture : 25 oui et 1 contre

5. Résolution relative à la Maison Duc

François Farquet donne lecture de ce texte déposé par 8 co-signataires.

Damien Revaz : explique que la situation de la Commune est saine et que reporter cette rénovation ne changera rien. Celui qui pose problème, est le compte de fonctionnement. Il explique aussi que les travaux ne commenceront de toute façon pas avant fin 2016 et que les reporter comporte un risque de renchérissement.

Damien Coutaz cède la parole aux représentants des groupes.

PLR et ADG : refusent l'entrée en matière. PDC : accepte l'entrée en matière.

6. Tour d'horizon

Damien Revaz :

- Tuilerie : Aile Sud est en travaux. Le 1^{er} locataire viendra le 25 juin et les 3 autres dans les mois suivants

- Lavigerie : les travaux avancent. Le Ministère pourra prendre possession des locaux et la police l'année prochaine
- Les bâtiments : nouvelle caserne du feu. Le mandat a été confié à un bureau d'architecte
- Patrimoine : il n'est pas exclu qu' 1 ou 2 bâtiments soient mis en vente
- Maison Duc : la mise à l'enquête interviendra prochainement
- St-Laurent : mise à l'enquête publique prochainement
- Source du Martolet : 100'000.-- au budget. Un ingénieur a été mandaté
- Cycle d'Orientation : la taxe a été augmentée parce que le nombre d'élèves a diminué. Quand au décompte final, il devrait pouvoir être présenté fin 2015. L'Etat du Valais nous donne 4.5 millions.
- Chef des finances : d'ici l'été, ce poste sera mis au concours.

7. Divers

Damien Coutaz informe l'assemblée que les documents suivants ont été déposés auprès du bureau du Conseil général:

1. interpellation pour parcage à St-Maurice
2. interpellation PLR pour les collaborations intercommunales
3. postulat relatif aux horaires de la piscine

Dominique Robyr : containers à verre et à papier vers le pont de Lavey sont très souvent pleins.

Sylvia Cabelas lui répond qu'elle va regarder

Dominique Robyr : lors de la construction de sa maison, la police est venue alors que lors de la St-Maurice les entreprises du CO travaillaient. Il se pose la question de l'inégalité de traitement

Damien Revaz lui répond : il n'y a pas d'inégalité, les entreprises locales jouent le jeu.

Mireille Brouchoud : le panneau de l'autoroute ne convient pas du tout avec ce chanoine rigolo, selon une dame qui l'a interpellée

Pierre-Yves Robatel lui répond : qu'il y a 50 % des gens qui l'aiment et les autres non. Un nouveau projet est à l'étude avec Lavey.

Letitia Lugon : sur la place Val de Marne il manque 2 lampadaires. Seront-ils remis en place ?

Patrick Althaus : la municipalité, avant de les remplacer à la hâte, étudie une nouvelle variante. Ça va se faire

Laurent Rey : est à chaque fois plus agacé de voir comme il est difficile de retenir le trafic lors de manifestations devant l'Abbaye. Serait-il possible de bloquer la circulation, au moins jusqu'à la fin de la fête religieuse

Gladys Siegfried : transmettra la demande à la cheffe de la police.

François Farquet : informe qu'il ne sera pas là les 6 prochains mois et délègue son rôle de chef de groupe à Laurent Rey.

La parole n'étant plus demandée, **Damien Coutaz** remercie l'assemblée de sa présence, ainsi que la presse, le public et invite les personnes présentes à partager un verre au Philosophe. La séance est close à 22h40.

Le président :

Damien Coutaz



La vice-présidente :

Anita Charrière



Séance plénière du Conseil Général du 16 juin 2015 à 19h à l'Aula de la Tuilerie

* * * * *

Pour le Conseil général :

Présents : 27

Sont excusés : Nidea Henriques, Stéphane Devaud et Frédéric Rey-Bellet.

Pour le Conseil Municipal :

Présents : tous les conseillers ainsi que le président M. Damien Revaz et le secrétaire communal, M. Vignon

Pour la Fiduciaire Nofival : M. Vernay

Le président du Conseil Général, **Damien Coutaz**, ouvre cette séance à 19h et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

La secrétaire, Nidea Henriques étant absente, c'est la vice-présidente du Conseil Général, Anita Charrière, qui la remplace pour tenir le procès-verbal et procéder à l'appel :

27 Conseillers Généraux sont présents

Le quorum étant atteint, les délibérations peuvent donc commencer conformément au règlement.

Une résolution relative au report des travaux concernant la Maison Duc ayant été déposée avant l'ouverture de la séance, le Président propose la modification de l'ordre du jour en lisant l'article du règlement traitant de ce sujet.

L'ordre du jour ayant fait l'objet de l'adjonction d'un nouveau point 5 par 23 voix. Le président passe au premier point.

1. Approbation du PV de la séance du 15 décembre 2014

Jan Schönbacher demande à ce que son nom soit orthographié correctement dans les prochains PV, à savoir des « umlaut » sur le o et le a.

Damien Revaz signale qu'au point 7, Divers, il ne s'agit pas de l'homologation du règlement du personnel mais de celui du règlement communal d'organisation.

Le PV est ensuite accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2014

Damien Revaz signale que les comptes 2015 seront mauvais. Pour 2014, le compte de fonctionnement annonce une recette de 22 millions, des charges de 23 millions et un déficit d'environ 500'000.--. Les amortissements comptables concernant le cycle d'orientation vont commencer en 2015. L'évolution du résultat indique que les années 2010 à 2014 ont été plutôt bonnes. La marge d'autofinancement est d'environ 1.7 millions. Les recettes fiscales sont inférieures à ce qui était prévu, la hausse des dépenses dans le domaine social, la dissolution de provisions qui améliorent le résultat d'env. 280'000.--. Pour le reste, tous les détails ont été présentés dans le message délivré par la Municipalité avec l'envoi des comptes (voir annexes à demander à Damien Revaz).

Pour l'Av. d'Agaune, le décompte final est de 8.221 millions contre les 7.835 millions votés par le CG. Cette différence est essentiellement due à la mise en valeur des vestiges archéologiques, les WC de la Place du Parvis qui ont été refaits pour env 100'000.-- et la Rue du Carroz pour aussi env. 100'000.--.

Une dette par habitant de 2'379.-- francs contre 1'793.-- en 2013.

En 2015, certains travaux prévus vont être reportés. **Damien Revaz** explique que le budget 2016 va être très difficile à établir.

Damien Coutaz remercie le Président et passe ensuite la parole au président de la commission de Gestion, **Dominique Robyr**, afin de délivrer son message que chaque Conseiller a reçu.

Damien Coutaz invite ensuite chaque groupe à se prononcer quant à l'entrée en matière.

Chaque chef de groupe délivre son message et ils vont tous dans le même sens : augmenter les impôts ? diminuer les dépenses ? meilleure planification de l'avenir, incitation à la prudence. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité. Le président ouvre la discussion et passe chaque chapitre en revue.

Au chapitre 21045200 Participation **Véronique Chételat** s'interroge de savoir qu'un nombre inférieur que prévu de classes de Lavey avait été transféré à St-Maurice.

Philippe Dubois : il y a eu un déménagement des classes durant le chantier pour permettre au CO et EP d'avoir plus de place. Au final, compte tenu des tergiversations avec les parents, il a été décidé de ne pas rapatrier tout le monde.

Au chapitre « Comptes d'investissement » : **Jan Schönbächler** : En relisant le rapport hier soir, je me rends compte que la Commission de gestion a procédé à une analyse détaillée des comptes de fonctionnement, mais a plutôt survolé les comptes d'investissements. A posteriori,

je regrette cette inégalité de traitement, et j'émets le souhait, que lorsque nous aurons à traiter du Budget 2016, la Commission de gestion commence, dès la première séance, par l'analyse des comptes d'investissement afin de lui donner l'importance qu'elle mérite. Par ailleurs, je déplore le fait de se rendre compte, à l'heure de débattre des Comptes 2014, que la situation financière n'est pas très bonne (pour certains cela sera peut-être un doux euphémisme), ceci surtout après d'avoir consenti à des investissements, dont les montants sont loin d'être négligeables, il y a quelques mois, lorsque la situation financière de la commune était déclarée comme de bonne à très bonne. Cela me donne l'impression de passer du blanc au noir, sans avoir pu apprécier le gris. Je n'ai rien de plus à ajouter au rapport, à moins que l'un ou l'une d'entre vous en demande la lecture... si ce n'est la traditionnelle conclusion : ***Au terme de ses investigations et compte tenu des remarques présentes dans son rapport, la Commission de gestion recommande au Conseil général, à l'unanimité de ses neuf membres, d'adopter les comptes 2014 tels que présentés.***

Damien Revaz : se réfère à la remarque faite par la CoGest dans son rapport. Elle n'est pas catastrophique mais risque d'être nuisible sur le long terme. C'est vrai que certaines dépenses ont été décidées et ont grevé les comptes.

Damien Coutaz cède la parole à **M. Vernay** de Nofival qui lit son rapport de vérificateur et encourage l'assemblée à accepter les comptes tels que présentés.

Aucune autre question n'étant soulevée, les comptes sont acceptés à l'unanimité.

3. **Nouveau Règlement du Personnel**

La parole est à la Municipalité : **Damien Revaz** précise que le règlement proposé est équilibré et que les remarques du personnel et de sa délégation ont été entendues.

Viviane Frey Rossier lit le rapport de la commission qui a été distribué à chaque conseiller.

Damien Coutaz passe la parole aux chefs de groupes. L'ADG rejoint le rapport de la commission ad hoc en se permettant d' « aller encore plus loin » dans le développement. Le PLR va aussi dans le sens du rapport. Le PDC félicite les 5 conseillers généraux pour leur excellent travail et va aussi dans le sens du rapport. **François Farquet** est ravi de voir le nombre de personnes dans le public et pense qu'il y a certains objets qui devraient être votés à bulletin secret. **Véronique Chételat** pense qu'il faut aussi savoir faire preuve de courage ... L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Damien Coutaz explique la procédure à appliquer par rapport à la proposition de la municipalité et aux articles que les différents conseillers souhaitent modifier.

Premier articles à modifier : 11.1. **Damien Revaz** informe que la Municipalité se rallie à la proposition de la commission ad hoc. Résultat du vote : 2 abstentions et aucun contre

Art. 16.5 : accepté à l'unanimité.

Art. 24 : l'ADG propose de remplacer l'article existant par : « l'employé ne peut assumer une occupation accessoire que si cette dernière n'entre pas en conflit d'intérêt avec sa charge communale et ne contrevient pas aux dispositions de la loi sur le travail ».

Damien Revaz : le but est d'éviter une surcharge de travail et un manque de rentabilité ainsi qu'un problème de conflits d'intérêts. Et se réfère à l'art 321a. Vote : 2 abstentions, 5 oui. La version proposée par la Municipalité est donc conservée.

Art. 32 : Discussion autour de la formulation. **Damien Revaz** explique les raisons de sa présence et va dans le sens de la commission ad hoc. Vote : 1 abstention, 2 oppositions. Accepté.

Damien Revaz : concernant l'astérisque, il y a 47 auxiliaires. Donner un 13^{ème} salaire engendre un grand coût supplémentaire. Il est préférable de discuter avec eux du tarif horaire.

Alain Vignon : précise qu'il y a certaines personnes qui font seulement 1.5 h par mois.

Vote : 3 oui, 3 abstentions. L'article gardera donc son astérisque.

Art. 33 : **Jan Schönbächler** demande la suppression de l'astérisque. **Damien Revaz** défend le point de vue de la Municipalité. **Véronique Chételat May** aimerait connaître le tarif horaire d'une nettoyeuse. **Damien Revaz** ne trouve pas que c'est une bonne idée de vouloir rentrer dans ce type de débat. Jan Schönbächler propose de laisser cet article tel quel. Il avait juste la crainte de l'adaptation des tarifs.

Art. 35 : « les collaborateurs ou partenariat enregistré ». Accepté. 2 abstentions et 2 refus.

Art. 41 : **Jan Schönbächler** souhaite voter sur les 2 propositions mentionnées dans le rapport de la commission. Toutefois, **Damien Coutaz** explique qu'une seule proposition émanant du rapport n'est possible et la seconde doit faire l'objet d'une demande par un membre du conseil général. **Jan Schönbächler** choisit la version présentée dans le rapport de la commission ad hoc. **Damien Revaz** propose le rejet des 2 propositions : celle de l'ADG et celle de la Commission ad hoc. Voir le message de la Municipalité.

Vote : 18 oui, 3 non et 5 abstentions.

Mireille Brouchoud demande le vote à bulletin secret.

Damien Coutaz précise l'objet du vote : « Acceptez-vous la modification telle que proposée par la Commission ad hoc ? » Si la proposition de la commission est refusée, c'est celle de la Municipalité qui sera adoptée.

Résultat du vote : 16 non, 10 oui et 1 abstention.

Art.44 : proposition de la commission ad hoc : 7 oui. ACCEPTE
Proposition de l'ADG : 4 oui, 15 abstentions.

La proposition de la commission ad hoc est donc maintenant confrontée à la proposition de la Municipalité. Vote : 7 oui, 17 contre et 2 abstentions.

Art. 52.3 : **Damien Revaz** explique que la Municipalité ne va en aucun cas empêcher un jeune qui a commencé à travailler à 21 ans de prendre sa retraite à 63 ans.

Jan Schönbächler : cet article lui pose un problème car il a le sentiment que la décision est unilatérale de la part de la municipalité : « L'article 52.3 du nouveau règlement du personnel me pose problème. J'y vois que le Conseil municipal est le seul à décider de la retraite anticipée de ses collaborateurs, que l'employé dont le Conseil municipal décide la mise à la retraite anticipée n'a pas son mot à dire, et qu'il est tenu d'accepter la décision du Conseil municipal. Par ailleurs, un employé dont le Conseil municipal a décidé de prolonger le temps de travail, n'aurait pas la possibilité de faire entendre son souhait de prendre une retraite anticipée.

Je juge cet article inacceptable en l'état. Je propose donc de modifier le début du texte comme ceci :

Le Conseil municipal peut proposer aux collaborateurs une retraite anticipée. De manière analogue, le collaborateur peut proposer au Conseil municipal de prendre une retraite anticipée. Si la proposition est acceptée d'un commun accord par les deux parties, une compensation financière... »

Proposition de la commission ad hoc : 6 oui. Proposition de l'ADG : 6 oui, abstentions : 14. Comme il y a égalité des « oui » **Damien Coutaz** tranche en faveur de la commission ad hoc.

Vote de l'art. : proposition de l'ADG.7 oui, Municipalité : 17 oui et 2 abstentions. La proposition de la Municipalité est acceptée

Art. 53.1 : vote : accepté à l'unanimité.

Jan Schönbächler s'inquiète par rapport aux résiliations de contrat : « Par voie de conséquence, dans le cas où ma proposition de l'article 52.3 est retenue, je demande que le point g) soit modifié comme suit :

g) à l'âge de la retraite anticipée, ou à l'âge de la retraite

Remarque : si cela convient mieux, je suis aussi d'accord d'ajouter un point h) supplémentaire :

g) à l'âge de la retraite anticipée

h) à l'âge de la retraite »

Damien Revaz : explique que personne ne sera licencié, sauf, bien entendu, si un employé refuse son nouveau contrat. Le changement se fera certainement au 31 décembre 2016.

Véronique Chételat : veut savoir si les conditions resteront les mêmes et Damien Revaz lui répond qu'il n'y a pas de raison que des changements majeurs interviennent.

Vote : 23 oui, 3 contre

Règlement en une seule lecture ou pas : Vote : 23 oui, 3 non

4. Règlement sur les droits de mutation

Damien Revaz présente l'objet tel qu'exposé dans le message de la Municipalité et que tous les conseillers ont reçu.

Le président de la commission ad hoc, François Farquet, expose son point de vue par rapport à l'introduction de ce nouvel impôt complémentaire.

Damien Coutaz cède la parole aux chefs de groupe. **Laurent Rey** remplace **François Farquet** et va aussi dans le sens que de nouvelles recettes fiscales sont nécessaires mais précise aussi qu'il ne serait pas en faveur des familles désirant s'établir à St-Maurice.

PLR : pas facile de choisir entre ce qui est bien ou moins bien.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Jan Schönbächler : « Comme tout le monde, je n'aime pas voir s'instaurer un nouvel impôt. De plus, je pourrais y être confronté au niveau personnel, puisque je vais déménager cet été de l'appartement que je loue, à un appartement que j'ai l'intention d'acheter. Malgré cela, je préfère mille fois introduire cet impôt supplémentaire, plutôt que d'augmenter les impôts, par exemple de 5%. Et j'imagine que je ne serai pas le seul à faire ce choix dans cette assemblée. »

Vote : 14 oui, 9 contre et 3 abstentions

Une seule lecture : 25 oui et 1 contre

5. Résolution relative à la Maison Duc

François Farquet donne lecture de ce texte déposé par 8 co-signataires.

Damien Revaz : explique que la situation de la Commune est saine et que reporter cette rénovation ne changera rien. Celui qui pose problème, est le compte de fonctionnement. Il explique aussi que les travaux ne commenceront de toute façon pas avant fin 2016 et que les reporter comporte un risque de renchérissement.

Damien Coutaz cède la parole aux représentants des groupes.

PLR et ADG : refusent l'entrée en matière. PDC : accepte l'entrée en matière.

6. Tour d'horizon

Damien Revaz :

- Tuilerie : Aile Sud est en travaux. Le 1^{er} locataire viendra le 25 juin et les 3 autres dans les mois suivants

- Lavigerie : les travaux avancent. Le Ministère pourra prendre possession des locaux et la police l'année prochaine
- Les bâtiments : nouvelle caserne du feu. Le mandat a été confié à un bureau d'architecte
- Patrimoine : il n'est pas exclu qu' 1 ou 2 bâtiments soient mis en vente
- Maison Duc : la mise à l'enquête interviendra prochainement
- St-Laurent : mise à l'enquête publique prochainement
- Source du Martolet : 100'000.-- au budget. Un ingénieur a été mandaté
- Cycle d'Orientation : la taxe a été augmentée parce que le nombre d'élèves a diminué. Quand au décompte final, il devrait pouvoir être présenté fin 2015. L'Etat du Valais nous donne 4.5 millions.
- Chef des finances : d'ici l'été, ce poste sera mis au concours.

7. Divers

Damien Coutaz informe l'assemblée que les documents suivants ont été déposés auprès du bureau du Conseil général:

1. interpellation pour parcage à St-Maurice
2. interpellation PLR pour les collaborations intercommunales
3. postulat relatif aux horaires de la piscine

Dominique Robyr : containers à verre et à papier vers le pont de Lavey sont très souvent pleins.

Sylvia Cabelas lui répond qu'elle va regarder

Dominique Robyr : lors de la construction de sa maison, la police est venue alors que lors de la St-Maurice les entreprises du CO travaillaient. Il se pose la question de l'inégalité de traitement

Damien Revaz lui répond : il n'y a pas d'inégalité, les entreprises locales jouent le jeu.

Mireille Brouchoud : le panneau de l'autoroute ne convient pas du tout avec ce chanoine rigolo, selon une dame qui l'a interpellée

Pierre-Yves Robatel lui répond : qu'il y a 50 % des gens qui l'aiment et les autres non. Un nouveau projet est à l'étude avec Lavey.

Letitia Lugon : sur la place Val de Marne il manque 2 lampadaires. Seront-ils remis en place ?

Patrick Althaus : la municipalité, avant de les remplacer à la hâte, étudie une nouvelle variante. Ça va se faire

Laurent Rey : est à chaque fois plus agacé de voir comme il est difficile de retenir le trafic lors de manifestations devant l'Abbaye. Serait-il possible de bloquer la circulation, au moins jusqu'à la fin de la fête religieuse

Gladys Siegfried : transmettra la demande à la cheffe de la police.

François Farquet : informe qu'il ne sera pas là les 6 prochains mois et délègue son rôle de chef de groupe à Laurent Rey.

La parole n'étant plus demandée, **Damien Coutaz** remercie l'assemblée de sa présence, ainsi que la presse, le public et invite les personnes présentes à partager un verre au Philosophe. La séance est close à 22h40.

Le président :

Damien Coutaz



La vice-présidente :

Anita Charrière



Séance plénière du Conseil Général du 16 juin 2015 à 19h à l'Aula de la Tuilerie

* * * * *

Pour le Conseil général :

Présents : 27

Sont excusés : Nidea Henriques, Stéphane Devaud et Frédéric Rey-Bellet.

Pour le Conseil Municipal :

Présents : tous les conseillers ainsi que le président M. Damien Revaz et le secrétaire communal, M. Vignon

Pour la Fiduciaire Nofival : M. Vernay

Le président du Conseil Général, **Damien Coutaz**, ouvre cette séance à 19h et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

La secrétaire, Nidea Henriques étant absente, c'est la vice-présidente du Conseil Général, Anita Charrière, qui la remplace pour tenir le procès-verbal et procéder à l'appel :

27 Conseillers Généraux sont présents

Le quorum étant atteint, les délibérations peuvent donc commencer conformément au règlement.

Une résolution relative au report des travaux concernant la Maison Duc ayant été déposée avant l'ouverture de la séance, le Président propose la modification de l'ordre du jour en lisant l'article du règlement traitant de ce sujet.

L'ordre du jour ayant fait l'objet de l'adjonction d'un nouveau point 5 par 23 voix. Le président passe au premier point.

1. Approbation du PV de la séance du 15 décembre 2014

Jan Schönbacher demande à ce que son nom soit orthographié correctement dans les prochains PV, à savoir des « umlaut » sur le o et le a.

Damien Revaz signale qu'au point 7, Divers, il ne s'agit pas de l'homologation du règlement du personnel mais de celui du règlement communal d'organisation.

Le PV est ensuite accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2014

Damien Revaz signale que les comptes 2015 seront mauvais. Pour 2014, le compte de fonctionnement annonce une recette de 22 millions, des charges de 23 millions et un déficit d'environ 500'000.--. Les amortissements comptables concernant le cycle d'orientation vont commencer en 2015. L'évolution du résultat indique que les années 2010 à 2014 ont été plutôt bonnes. La marge d'autofinancement est d'environ 1.7 millions. Les recettes fiscales sont inférieures à ce qui était prévu, la hausse des dépenses dans le domaine social, la dissolution de provisions qui améliorent le résultat d'env. 280'000.--. Pour le reste, tous les détails ont été présentés dans le message délivré par la Municipalité avec l'envoi des comptes (voir annexes à demander à Damien Revaz).

Pour l'Av. d'Agaune, le décompte final est de 8.221 millions contre les 7.835 millions votés par le CG. Cette différence est essentiellement due à la mise en valeur des vestiges archéologiques, les WC de la Place du Parvis qui ont été refaits pour env 100'000.-- et la Rue du Carroz pour aussi env. 100'000.--.

Une dette par habitant de 2'379.-- francs contre 1'793.-- en 2013.

En 2015, certains travaux prévus vont être reportés. **Damien Revaz** explique que le budget 2016 va être très difficile à établir.

Damien Coutaz remercie le Président et passe ensuite la parole au président de la commission de Gestion, **Dominique Robyr**, afin de délivrer son message que chaque Conseiller a reçu.

Damien Coutaz invite ensuite chaque groupe à se prononcer quant à l'entrée en matière.

Chaque chef de groupe délivre son message et ils vont tous dans le même sens : augmenter les impôts ? diminuer les dépenses ? meilleure planification de l'avenir, incitation à la prudence. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité. Le président ouvre la discussion et passe chaque chapitre en revue.

Au chapitre 21045200 Participation **Véronique Chételat** s'interroge de savoir qu'un nombre inférieur que prévu de classes de Lavey avait été transféré à St-Maurice.

Philippe Dubois : il y a eu un déménagement des classes durant le chantier pour permettre au CO et EP d'avoir plus de place. Au final, compte tenu des tergiversations avec les parents, il a été décidé de ne pas rapatrier tout le monde.

Au chapitre « Comptes d'investissement » : **Jan Schönbächler** : En relisant le rapport hier soir, je me rends compte que la Commission de gestion a procédé à une analyse détaillée des comptes de fonctionnement, mais a plutôt survolé les comptes d'investissements. A posteriori,

je regrette cette inégalité de traitement, et j'émets le souhait, que lorsque nous aurons à traiter du Budget 2016, la Commission de gestion commence, dès la première séance, par l'analyse des comptes d'investissement afin de lui donner l'importance qu'elle mérite. Par ailleurs, je déplore le fait de se rendre compte, à l'heure de débattre des Comptes 2014, que la situation financière n'est pas très bonne (pour certains cela sera peut-être un doux euphémisme), ceci surtout après d'avoir consenti à des investissements, dont les montants sont loin d'être négligeables, il y a quelques mois, lorsque la situation financière de la commune était déclarée comme de bonne à très bonne. Cela me donne l'impression de passer du blanc au noir, sans avoir pu apprécier le gris. Je n'ai rien de plus à ajouter au rapport, à moins que l'un ou l'une d'entre vous en demande la lecture... si ce n'est la traditionnelle conclusion : ***Au terme de ses investigations et compte tenu des remarques présentes dans son rapport, la Commission de gestion recommande au Conseil général, à l'unanimité de ses neuf membres, d'adopter les comptes 2014 tels que présentés.***

Damien Revaz : se réfère à la remarque faite par la CoGest dans son rapport. Elle n'est pas catastrophique mais risque d'être nuisible sur le long terme. C'est vrai que certaines dépenses ont été décidées et ont grevé les comptes.

Damien Coutaz cède la parole à **M. Vernay** de Nofival qui lit son rapport de vérificateur et encourage l'assemblée à accepter les comptes tels que présentés.

Aucune autre question n'étant soulevée, les comptes sont acceptés à l'unanimité.

3. **Nouveau Règlement du Personnel**

La parole est à la Municipalité : **Damien Revaz** précise que le règlement proposé est équilibré et que les remarques du personnel et de sa délégation ont été entendues.

Viviane Frey Rossier lit le rapport de la commission qui a été distribué à chaque conseiller.

Damien Coutaz passe la parole aux chefs de groupes. L'ADG rejoint le rapport de la commission ad hoc en se permettant d' « aller encore plus loin » dans le développement. Le PLR va aussi dans le sens du rapport. Le PDC félicite les 5 conseillers généraux pour leur excellent travail et va aussi dans le sens du rapport. **François Farquet** est ravi de voir le nombre de personnes dans le public et pense qu'il y a certains objets qui devraient être votés à bulletin secret. **Véronique Chételat** pense qu'il faut aussi savoir faire preuve de courage ... L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Damien Coutaz explique la procédure à appliquer par rapport à la proposition de la municipalité et aux articles que les différents conseillers souhaitent modifier.

Premier articles à modifier : 11.1. **Damien Revaz** informe que la Municipalité se rallie à la proposition de la commission ad hoc. Résultat du vote : 2 abstentions et aucun contre

Art. 16.5 : accepté à l'unanimité.

Art. 24 : l'ADG propose de remplacer l'article existant par : « l'employé ne peut assumer une occupation accessoire que si cette dernière n'entre pas en conflit d'intérêt avec sa charge communale et ne contrevient pas aux dispositions de la loi sur le travail ».

Damien Revaz : le but est d'éviter une surcharge de travail et un manque de rentabilité ainsi qu'un problème de conflits d'intérêts. Et se réfère à l'art 321a. Vote : 2 abstentions, 5 oui. La version proposée par la Municipalité est donc conservée.

Art. 32 : Discussion autour de la formulation. **Damien Revaz** explique les raisons de sa présence et va dans le sens de la commission ad hoc. Vote : 1 abstention, 2 oppositions. Accepté.

Damien Revaz : concernant l'astérisque, il y a 47 auxiliaires. Donner un 13^{ème} salaire engendre un grand coût supplémentaire. Il est préférable de discuter avec eux du tarif horaire.

Alain Vignon : précise qu'il y a certaines personnes qui font seulement 1.5 h par mois.

Vote : 3 oui, 3 abstentions. L'article gardera donc son astérisque.

Art. 33 : **Jan Schönbächler** demande la suppression de l'astérisque. **Damien Revaz** défend le point de vue de la Municipalité. **Véronique Chételat May** aimerait connaître le tarif horaire d'une nettoyeuse. **Damien Revaz** ne trouve pas que c'est une bonne idée de vouloir rentrer dans ce type de débat. Jan Schönbächler propose de laisser cet article tel quel. Il avait juste la crainte de l'adaptation des tarifs.

Art. 35 : « les collaborateurs ou partenariat enregistré ». Accepté. 2 abstentions et 2 refus.

Art. 41 : **Jan Schönbächler** souhaite voter sur les 2 propositions mentionnées dans le rapport de la commission. Toutefois, **Damien Coutaz** explique qu'une seule proposition émanant du rapport n'est possible et la seconde doit faire l'objet d'une demande par un membre du conseil général. **Jan Schönbächler** choisit la version présentée dans le rapport de la commission ad hoc. **Damien Revaz** propose le rejet des 2 propositions : celle de l'ADG et celle de la Commission ad hoc. Voir le message de la Municipalité.

Vote : 18 oui, 3 non et 5 abstentions.

Mireille Brouchoud demande le vote à bulletin secret.

Damien Coutaz précise l'objet du vote : « Acceptez-vous la modification telle que proposée par la Commission ad hoc ? » Si la proposition de la commission est refusée, c'est celle de la Municipalité qui sera adoptée.

Résultat du vote : 16 non, 10 oui et 1 abstention.

Art.44 : proposition de la commission ad hoc : 7 oui. ACCEPTE
Proposition de l'ADG : 4 oui, 15 abstentions.

La proposition de la commission ad hoc est donc maintenant confrontée à la proposition de la Municipalité. Vote : 7 oui, 17 contre et 2 abstentions.

Art. 52.3 : **Damien Revaz** explique que la Municipalité ne va en aucun cas empêcher un jeune qui a commencé à travailler à 21 ans de prendre sa retraite à 63 ans.

Jan Schönbächler : cet article lui pose un problème car il a le sentiment que la décision est unilatérale de la part de la municipalité : « L'article 52.3 du nouveau règlement du personnel me pose problème. J'y vois que le Conseil municipal est le seul à décider de la retraite anticipée de ses collaborateurs, que l'employé dont le Conseil municipal décide la mise à la retraite anticipée n'a pas son mot à dire, et qu'il est tenu d'accepter la décision du Conseil municipal. Par ailleurs, un employé dont le Conseil municipal a décidé de prolonger le temps de travail, n'aurait pas la possibilité de faire entendre son souhait de prendre une retraite anticipée.

Je juge cet article inacceptable en l'état. Je propose donc de modifier le début du texte comme ceci :

Le Conseil municipal peut proposer aux collaborateurs une retraite anticipée. De manière analogue, le collaborateur peut proposer au Conseil municipal de prendre une retraite anticipée. Si la proposition est acceptée d'un commun accord par les deux parties, une compensation financière... »

Proposition de la commission ad hoc : 6 oui. Proposition de l'ADG : 6 oui, abstentions : 14. Comme il y a égalité des « oui » **Damien Coutaz** tranche en faveur de la commission ad hoc.

Vote de l'art. : proposition de l'ADG.7 oui, Municipalité : 17 oui et 2 abstentions. La proposition de la Municipalité est acceptée

Art. 53.1 : vote : accepté à l'unanimité.

Jan Schönbächler s'inquiète par rapport aux résiliations de contrat : « Par voie de conséquence, dans le cas où ma proposition de l'article 52.3 est retenue, je demande que le point g) soit modifié comme suit :

g) à l'âge de la retraite anticipée, ou à l'âge de la retraite

Remarque : si cela convient mieux, je suis aussi d'accord d'ajouter un point h) supplémentaire :

g) à l'âge de la retraite anticipée

h) à l'âge de la retraite »

Damien Revaz : explique que personne ne sera licencié, sauf, bien entendu, si un employé refuse son nouveau contrat. Le changement se fera certainement au 31 décembre 2016.

Véronique Chételat : veut savoir si les conditions resteront les mêmes et Damien Revaz lui répond qu'il n'y a pas de raison que des changements majeurs interviennent.

Vote : 23 oui, 3 contre

Règlement en une seule lecture ou pas : Vote : 23 oui, 3 non

4. Règlement sur les droits de mutation

Damien Revaz présente l'objet tel qu'exposé dans le message de la Municipalité et que tous les conseillers ont reçu.

Le président de la commission ad hoc, François Farquet, expose son point de vue par rapport à l'introduction de ce nouvel impôt complémentaire.

Damien Coutaz cède la parole aux chefs de groupe. **Laurent Rey** remplace **François Farquet** et va aussi dans le sens que de nouvelles recettes fiscales sont nécessaires mais précise aussi qu'il ne serait pas en faveur des familles désirant s'établir à St-Maurice.

PLR : pas facile de choisir entre ce qui est bien ou moins bien.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Jan Schönbacher : « Comme tout le monde, je n'aime pas voir s'instaurer un nouvel impôt. De plus, je pourrais y être confronté au niveau personnel, puisque je vais déménager cet été de l'appartement que je loue, à un appartement que j'ai l'intention d'acheter. Malgré cela, je préfère mille fois introduire cet impôt supplémentaire, plutôt que d'augmenter les impôts, par exemple de 5%. Et j'imagine que je ne serai pas le seul à faire ce choix dans cette assemblée. »

Vote : 14 oui, 9 contre et 3 abstentions

Une seule lecture : 25 oui et 1 contre

5. Résolution relative à la Maison Duc

François Farquet donne lecture de ce texte déposé par 8 co-signataires.

Damien Revaz : explique que la situation de la Commune est saine et que reporter cette rénovation ne changera rien. Celui qui pose problème, est le compte de fonctionnement. Il explique aussi que les travaux ne commenceront de toute façon pas avant fin 2016 et que les reporter comporte un risque de renchérissement.

Damien Coutaz cède la parole aux représentants des groupes.

PLR et ADG : refusent l'entrée en matière. PDC : accepte l'entrée en matière.

6. Tour d'horizon

Damien Revaz :

- Tuilerie : Aile Sud est en travaux. Le 1^{er} locataire viendra le 25 juin et les 3 autres dans les mois suivants

- Lavigerie : les travaux avancent. Le Ministère pourra prendre possession des locaux et la police l'année prochaine
- Les bâtiments : nouvelle caserne du feu. Le mandat a été confié à un bureau d'architecte
- Patrimoine : il n'est pas exclu qu' 1 ou 2 bâtiments soient mis en vente
- Maison Duc : la mise à l'enquête interviendra prochainement
- St-Laurent : mise à l'enquête publique prochainement
- Source du Martolet : 100'000.-- au budget. Un ingénieur a été mandaté
- Cycle d'Orientation : la taxe a été augmentée parce que le nombre d'élèves a diminué. Quand au décompte final, il devrait pouvoir être présenté fin 2015. L'Etat du Valais nous donne 4.5 millions.
- Chef des finances : d'ici l'été, ce poste sera mis au concours.

7. Divers

Damien Coutaz informe l'assemblée que les documents suivants ont été déposés auprès du bureau du Conseil général:

1. interpellation pour parcage à St-Maurice
2. interpellation PLR pour les collaborations intercommunales
3. postulat relatif aux horaires de la piscine

Dominique Robyr : containers à verre et à papier vers le pont de Lavey sont très souvent pleins.

Sylvia Cabelas lui répond qu'elle va regarder

Dominique Robyr : lors de la construction de sa maison, la police est venue alors que lors de la St-Maurice les entreprises du CO travaillaient. Il se pose la question de l'inégalité de traitement

Damien Revaz lui répond : il n'y a pas d'inégalité, les entreprises locales jouent le jeu.

Mireille Brouchoud : le panneau de l'autoroute ne convient pas du tout avec ce chanoine rigolo, selon une dame qui l'a interpellée

Pierre-Yves Robatel lui répond : qu'il y a 50 % des gens qui l'aiment et les autres non. Un nouveau projet est à l'étude avec Lavey.

Letitia Lugon : sur la place Val de Marne il manque 2 lampadaires. Seront-ils remis en place ?

Patrick Althaus : la municipalité, avant de les remplacer à la hâte, étudie une nouvelle variante. Ça va se faire

Laurent Rey : est à chaque fois plus agacé de voir comme il est difficile de retenir le trafic lors de manifestations devant l'Abbaye. Serait-il possible de bloquer la circulation, au moins jusqu'à la fin de la fête religieuse

Gladys Siegfried : transmettra la demande à la cheffe de la police.

François Farquet : informe qu'il ne sera pas là les 6 prochains mois et délègue son rôle de chef de groupe à Laurent Rey.

La parole n'étant plus demandée, **Damien Coutaz** remercie l'assemblée de sa présence, ainsi que la presse, le public et invite les personnes présentes à partager un verre au Philosophe. La séance est close à 22h40.

Le président :

Damien Coutaz



La vice-présidente :

Anita Charrière



Séance plénière du Conseil Général du 16 juin 2015 à 19h à l'Aula de la Tuilerie

* * * * *

Pour le Conseil général :

Présents : 27

Sont excusés : Nidea Henriques, Stéphane Devaud et Frédéric Rey-Bellet.

Pour le Conseil Municipal :

Présents : tous les conseillers ainsi que le président M. Damien Revaz et le secrétaire communal, M. Vignon

Pour la Fiduciaire Nofival : M. Vernay

Le président du Conseil Général, **Damien Coutaz**, ouvre cette séance à 19h et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

La secrétaire, Nidea Henriques étant absente, c'est la vice-présidente du Conseil Général, Anita Charrière, qui la remplace pour tenir le procès-verbal et procéder à l'appel :

27 Conseillers Généraux sont présents

Le quorum étant atteint, les délibérations peuvent donc commencer conformément au règlement.

Une résolution relative au report des travaux concernant la Maison Duc ayant été déposée avant l'ouverture de la séance, le Président propose la modification de l'ordre du jour en lisant l'article du règlement traitant de ce sujet.

L'ordre du jour ayant fait l'objet de l'adjonction d'un nouveau point 5 par 23 voix. Le président passe au premier point.

1. Approbation du PV de la séance du 15 décembre 2014

Jan Schönbacher demande à ce que son nom soit orthographié correctement dans les prochains PV, à savoir des « umlaut » sur le o et le a.

Damien Revaz signale qu'au point 7, Divers, il ne s'agit pas de l'homologation du règlement du personnel mais de celui du règlement communal d'organisation.

Le PV est ensuite accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2014

Damien Revaz signale que les comptes 2015 seront mauvais. Pour 2014, le compte de fonctionnement annonce une recette de 22 millions, des charges de 23 millions et un déficit d'environ 500'000.--. Les amortissements comptables concernant le cycle d'orientation vont commencer en 2015. L'évolution du résultat indique que les années 2010 à 2014 ont été plutôt bonnes. La marge d'autofinancement est d'environ 1.7 millions. Les recettes fiscales sont inférieures à ce qui était prévu, la hausse des dépenses dans le domaine social, la dissolution de provisions qui améliorent le résultat d'env. 280'000.--. Pour le reste, tous les détails ont été présentés dans le message délivré par la Municipalité avec l'envoi des comptes (voir annexes à demander à Damien Revaz).

Pour l'Av. d'Agaune, le décompte final est de 8.221 millions contre les 7.835 millions votés par le CG. Cette différence est essentiellement due à la mise en valeur des vestiges archéologiques, les WC de la Place du Parvis qui ont été refaits pour env 100'000.-- et la Rue du Carroz pour aussi env. 100'000.--.

Une dette par habitant de 2'379.-- francs contre 1'793.-- en 2013.

En 2015, certains travaux prévus vont être reportés. **Damien Revaz** explique que le budget 2016 va être très difficile à établir.

Damien Coutaz remercie le Président et passe ensuite la parole au président de la commission de Gestion, **Dominique Robyr**, afin de délivrer son message que chaque Conseiller a reçu.

Damien Coutaz invite ensuite chaque groupe à se prononcer quant à l'entrée en matière.

Chaque chef de groupe délivre son message et ils vont tous dans le même sens : augmenter les impôts ? diminuer les dépenses ? meilleure planification de l'avenir, incitation à la prudence. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité. Le président ouvre la discussion et passe chaque chapitre en revue.

Au chapitre 21045200 Participation **Véronique Chételat** s'interroge de savoir qu'un nombre inférieur que prévu de classes de Lavey avait été transféré à St-Maurice.

Philippe Dubois : il y a eu un déménagement des classes durant le chantier pour permettre au CO et EP d'avoir plus de place. Au final, compte tenu des tergiversations avec les parents, il a été décidé de ne pas rapatrier tout le monde.

Au chapitre « Comptes d'investissement » : **Jan Schönbächler** : En relisant le rapport hier soir, je me rends compte que la Commission de gestion a procédé à une analyse détaillée des comptes de fonctionnement, mais a plutôt survolé les comptes d'investissements. A posteriori,

je regrette cette inégalité de traitement, et j'émets le souhait, que lorsque nous aurons à traiter du Budget 2016, la Commission de gestion commence, dès la première séance, par l'analyse des comptes d'investissement afin de lui donner l'importance qu'elle mérite. Par ailleurs, je déplore le fait de se rendre compte, à l'heure de débattre des Comptes 2014, que la situation financière n'est pas très bonne (pour certains cela sera peut-être un doux euphémisme), ceci surtout après d'avoir consenti à des investissements, dont les montants sont loin d'être négligeables, il y a quelques mois, lorsque la situation financière de la commune était déclarée comme de bonne à très bonne. Cela me donne l'impression de passer du blanc au noir, sans avoir pu apprécier le gris. Je n'ai rien de plus à ajouter au rapport, à moins que l'un ou l'une d'entre vous en demande la lecture... si ce n'est la traditionnelle conclusion : ***Au terme de ses investigations et compte tenu des remarques présentes dans son rapport, la Commission de gestion recommande au Conseil général, à l'unanimité de ses neuf membres, d'adopter les comptes 2014 tels que présentés.***

Damien Revaz : se réfère à la remarque faite par la CoGest dans son rapport. Elle n'est pas catastrophique mais risque d'être nuisible sur le long terme. C'est vrai que certaines dépenses ont été décidées et ont grevé les comptes.

Damien Coutaz cède la parole à **M. Vernay** de Nofival qui lit son rapport de vérificateur et encourage l'assemblée à accepter les comptes tels que présentés.

Aucune autre question n'étant soulevée, les comptes sont acceptés à l'unanimité.

3. **Nouveau Règlement du Personnel**

La parole est à la Municipalité : **Damien Revaz** précise que le règlement proposé est équilibré et que les remarques du personnel et de sa délégation ont été entendues.

Viviane Frey Rossier lit le rapport de la commission qui a été distribué à chaque conseiller.

Damien Coutaz passe la parole aux chefs de groupes. L'ADG rejoint le rapport de la commission ad hoc en se permettant d' « aller encore plus loin » dans le développement. Le PLR va aussi dans le sens du rapport. Le PDC félicite les 5 conseillers généraux pour leur excellent travail et va aussi dans le sens du rapport. **François Farquet** est ravi de voir le nombre de personnes dans le public et pense qu'il y a certains objets qui devraient être votés à bulletin secret. **Véronique Chételat** pense qu'il faut aussi savoir faire preuve de courage ... L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Damien Coutaz explique la procédure à appliquer par rapport à la proposition de la municipalité et aux articles que les différents conseillers souhaitent modifier.

Premier articles à modifier : 11.1. **Damien Revaz** informe que la Municipalité se rallie à la proposition de la commission ad hoc. Résultat du vote : 2 abstentions et aucun contre

Art. 16.5 : accepté à l'unanimité.

Art. 24 : l'ADG propose de remplacer l'article existant par : « l'employé ne peut assumer une occupation accessoire que si cette dernière n'entre pas en conflit d'intérêt avec sa charge communale et ne contrevient pas aux dispositions de la loi sur le travail ».

Damien Revaz : le but est d'éviter une surcharge de travail et un manque de rentabilité ainsi qu'un problème de conflits d'intérêts. Et se réfère à l'art 321a. Vote : 2 abstentions, 5 oui. La version proposée par la Municipalité est donc conservée.

Art. 32 : Discussion autour de la formulation. **Damien Revaz** explique les raisons de sa présence et va dans le sens de la commission ad hoc. Vote : 1 abstention, 2 oppositions. Accepté.

Damien Revaz : concernant l'astérisque, il y a 47 auxiliaires. Donner un 13^{ème} salaire engendre un grand coût supplémentaire. Il est préférable de discuter avec eux du tarif horaire.

Alain Vignon : précise qu'il y a certaines personnes qui font seulement 1.5 h par mois.

Vote : 3 oui, 3 abstentions. L'article gardera donc son astérisque.

Art. 33 : **Jan Schönbächler** demande la suppression de l'astérisque. **Damien Revaz** défend le point de vue de la Municipalité. **Véronique Chételat May** aimerait connaître le tarif horaire d'une nettoyeuse. **Damien Revaz** ne trouve pas que c'est une bonne idée de vouloir rentrer dans ce type de débat. Jan Schönbächler propose de laisser cet article tel quel. Il avait juste la crainte de l'adaptation des tarifs.

Art. 35 : « les collaborateurs ou partenariat enregistré ». Accepté. 2 abstentions et 2 refus.

Art. 41 : **Jan Schönbächler** souhaite voter sur les 2 propositions mentionnées dans le rapport de la commission. Toutefois, **Damien Coutaz** explique qu'une seule proposition émanant du rapport n'est possible et la seconde doit faire l'objet d'une demande par un membre du conseil général. **Jan Schönbächler** choisit la version présentée dans le rapport de la commission ad hoc. **Damien Revaz** propose le rejet des 2 propositions : celle de l'ADG et celle de la Commission ad hoc. Voir le message de la Municipalité.

Vote : 18 oui, 3 non et 5 abstentions.

Mireille Brouchoud demande le vote à bulletin secret.

Damien Coutaz précise l'objet du vote : « Acceptez-vous la modification telle que proposée par la Commission ad hoc ? » Si la proposition de la commission est refusée, c'est celle de la Municipalité qui sera adoptée.

Résultat du vote : 16 non, 10 oui et 1 abstention.

Art.44 : proposition de la commission ad hoc : 7 oui. ACCEPTE
Proposition de l'ADG : 4 oui, 15 abstentions.

La proposition de la commission ad hoc est donc maintenant confrontée à la proposition de la Municipalité. Vote : 7 oui, 17 contre et 2 abstentions.

Art. 52.3 : **Damien Revaz** explique que la Municipalité ne va en aucun cas empêcher un jeune qui a commencé à travailler à 21 ans de prendre sa retraite à 63 ans.

Jan Schönbächler : cet article lui pose un problème car il a le sentiment que la décision est unilatérale de la part de la municipalité : « L'article 52.3 du nouveau règlement du personnel me pose problème. J'y vois que le Conseil municipal est le seul à décider de la retraite anticipée de ses collaborateurs, que l'employé dont le Conseil municipal décide la mise à la retraite anticipée n'a pas son mot à dire, et qu'il est tenu d'accepter la décision du Conseil municipal. Par ailleurs, un employé dont le Conseil municipal a décidé de prolonger le temps de travail, n'aurait pas la possibilité de faire entendre son souhait de prendre une retraite anticipée.

Je juge cet article inacceptable en l'état. Je propose donc de modifier le début du texte comme ceci :

Le Conseil municipal peut proposer aux collaborateurs une retraite anticipée. De manière analogue, le collaborateur peut proposer au Conseil municipal de prendre une retraite anticipée. Si la proposition est acceptée d'un commun accord par les deux parties, une compensation financière... »

Proposition de la commission ad hoc : 6 oui. Proposition de l'ADG : 6 oui, abstentions : 14. Comme il y a égalité des « oui » **Damien Coutaz** tranche en faveur de la commission ad hoc.

Vote de l'art. : proposition de l'ADG.7 oui, Municipalité : 17 oui et 2 abstentions. La proposition de la Municipalité est acceptée

Art. 53.1 : vote : accepté à l'unanimité.

Jan Schönbächler s'inquiète par rapport aux résiliations de contrat : « Par voie de conséquence, dans le cas où ma proposition de l'article 52.3 est retenue, je demande que le point g) soit modifié comme suit :

g) à l'âge de la retraite anticipée, ou à l'âge de la retraite

Remarque : si cela convient mieux, je suis aussi d'accord d'ajouter un point h) supplémentaire :

g) à l'âge de la retraite anticipée

h) à l'âge de la retraite »

Damien Revaz : explique que personne ne sera licencié, sauf, bien entendu, si un employé refuse son nouveau contrat. Le changement se fera certainement au 31 décembre 2016.

Véronique Chételat : veut savoir si les conditions resteront les mêmes et Damien Revaz lui répond qu'il n'y a pas de raison que des changements majeurs interviennent.

Vote : 23 oui, 3 contre

Règlement en une seule lecture ou pas : Vote : 23 oui, 3 non

4. Règlement sur les droits de mutation

Damien Revaz présente l'objet tel qu'exposé dans le message de la Municipalité et que tous les conseillers ont reçu.

Le président de la commission ad hoc, François Farquet, expose son point de vue par rapport à l'introduction de ce nouvel impôt complémentaire.

Damien Coutaz cède la parole aux chefs de groupe. **Laurent Rey** remplace **François Farquet** et va aussi dans le sens que de nouvelles recettes fiscales sont nécessaires mais précise aussi qu'il ne serait pas en faveur des familles désirant s'établir à St-Maurice.

PLR : pas facile de choisir entre ce qui est bien ou moins bien.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Jan Schönbacher : « Comme tout le monde, je n'aime pas voir s'instaurer un nouvel impôt. De plus, je pourrais y être confronté au niveau personnel, puisque je vais déménager cet été de l'appartement que je loue, à un appartement que j'ai l'intention d'acheter. Malgré cela, je préfère mille fois introduire cet impôt supplémentaire, plutôt que d'augmenter les impôts, par exemple de 5%. Et j'imagine que je ne serai pas le seul à faire ce choix dans cette assemblée. »

Vote : 14 oui, 9 contre et 3 abstentions

Une seule lecture : 25 oui et 1 contre

5. Résolution relative à la Maison Duc

François Farquet donne lecture de ce texte déposé par 8 co-signataires.

Damien Revaz : explique que la situation de la Commune est saine et que reporter cette rénovation ne changera rien. Celui qui pose problème, est le compte de fonctionnement. Il explique aussi que les travaux ne commenceront de toute façon pas avant fin 2016 et que les reporter comporte un risque de renchérissement.

Damien Coutaz cède la parole aux représentants des groupes.

PLR et ADG : refusent l'entrée en matière. PDC : accepte l'entrée en matière.

6. Tour d'horizon

Damien Revaz :

- Tuilerie : Aile Sud est en travaux. Le 1^{er} locataire viendra le 25 juin et les 3 autres dans les mois suivants

- Lavigerie : les travaux avancent. Le Ministère pourra prendre possession des locaux et la police l'année prochaine
- Les bâtiments : nouvelle caserne du feu. Le mandat a été confié à un bureau d'architecte
- Patrimoine : il n'est pas exclu qu' 1 ou 2 bâtiments soient mis en vente
- Maison Duc : la mise à l'enquête interviendra prochainement
- St-Laurent : mise à l'enquête publique prochainement
- Source du Martolet : 100'000.-- au budget. Un ingénieur a été mandaté
- Cycle d'Orientation : la taxe a été augmentée parce que le nombre d'élèves a diminué. Quand au décompte final, il devrait pouvoir être présenté fin 2015. L'Etat du Valais nous donne 4.5 millions.
- Chef des finances : d'ici l'été, ce poste sera mis au concours.

7. Divers

Damien Coutaz informe l'assemblée que les documents suivants ont été déposés auprès du bureau du Conseil général:

1. interpellation pour parcage à St-Maurice
2. interpellation PLR pour les collaborations intercommunales
3. postulat relatif aux horaires de la piscine

Dominique Robyr : containers à verre et à papier vers le pont de Lavey sont très souvent pleins.

Sylvia Cabelas lui répond qu'elle va regarder

Dominique Robyr : lors de la construction de sa maison, la police est venue alors que lors de la St-Maurice les entreprises du CO travaillaient. Il se pose la question de l'inégalité de traitement

Damien Revaz lui répond : il n'y a pas d'inégalité, les entreprises locales jouent le jeu.

Mireille Brouchoud : le panneau de l'autoroute ne convient pas du tout avec ce chanoine rigolo, selon une dame qui l'a interpellée

Pierre-Yves Robatel lui répond : qu'il y a 50 % des gens qui l'aiment et les autres non. Un nouveau projet est à l'étude avec Lavey.

Letitia Lugon : sur la place Val de Marne il manque 2 lampadaires. Seront-ils remis en place ?

Patrick Althaus : la municipalité, avant de les remplacer à la hâte, étudie une nouvelle variante. Ça va se faire

Laurent Rey : est à chaque fois plus agacé de voir comme il est difficile de retenir le trafic lors de manifestations devant l'Abbaye. Serait-il possible de bloquer la circulation, au moins jusqu'à la fin de la fête religieuse

Gladys Siegfried : transmettra la demande à la cheffe de la police.

François Farquet : informe qu'il ne sera pas là les 6 prochains mois et délègue son rôle de chef de groupe à Laurent Rey.

La parole n'étant plus demandée, **Damien Coutaz** remercie l'assemblée de sa présence, ainsi que la presse, le public et invite les personnes présentes à partager un verre au Philosophe. La séance est close à 22h40.

Le président :

Damien Coutaz



La vice-présidente :

Anita Charrière



Séance plénière du Conseil Général du 16 juin 2015 à 19h à l'Aula de la Tuilerie

* * * * *

Pour le Conseil général :

Présents : 27

Sont excusés : Nidea Henriques, Stéphane Devaud et Frédéric Rey-Bellet.

Pour le Conseil Municipal :

Présents : tous les conseillers ainsi que le président M. Damien Revaz et le secrétaire communal, M. Vignon

Pour la Fiduciaire Nofival : M. Vernay

Le président du Conseil Général, **Damien Coutaz**, ouvre cette séance à 19h et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

La secrétaire, Nidea Henriques étant absente, c'est la vice-présidente du Conseil Général, Anita Charrière, qui la remplace pour tenir le procès-verbal et procéder à l'appel :

27 Conseillers Généraux sont présents

Le quorum étant atteint, les délibérations peuvent donc commencer conformément au règlement.

Une résolution relative au report des travaux concernant la Maison Duc ayant été déposée avant l'ouverture de la séance, le Président propose la modification de l'ordre du jour en lisant l'article du règlement traitant de ce sujet.

L'ordre du jour ayant fait l'objet de l'adjonction d'un nouveau point 5 par 23 voix. Le président passe au premier point.

1. Approbation du PV de la séance du 15 décembre 2014

Jan Schönbächler demande à ce que son nom soit orthographié correctement dans les prochains PV, à savoir des « umlaut » sur le o et le a.

Damien Revaz signale qu'au point 7, Divers, il ne s'agit pas de l'homologation du règlement du personnel mais de celui du règlement communal d'organisation.

Le PV est ensuite accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2014

Damien Revaz signale que les comptes 2015 seront mauvais. Pour 2014, le compte de fonctionnement annonce une recette de 22 millions, des charges de 23 millions et un déficit d'environ 500'000.--. Les amortissements comptables concernant le cycle d'orientation vont commencer en 2015. L'évolution du résultat indique que les années 2010 à 2014 ont été plutôt bonnes. La marge d'autofinancement est d'environ 1.7 millions. Les recettes fiscales sont inférieures à ce qui était prévu, la hausse des dépenses dans le domaine social, la dissolution de provisions qui améliorent le résultat d'env. 280'000.--. Pour le reste, tous les détails ont été présentés dans le message délivré par la Municipalité avec l'envoi des comptes (voir annexes à demander à Damien Revaz).

Pour l'Av. d'Agaune, le décompte final est de 8.221 millions contre les 7.835 millions votés par le CG. Cette différence est essentiellement due à la mise en valeur des vestiges archéologiques, les WC de la Place du Parvis qui ont été refaits pour env 100'000.-- et la Rue du Carroz pour aussi env. 100'000.--.

Une dette par habitant de 2'379.-- francs contre 1'793.-- en 2013.

En 2015, certains travaux prévus vont être reportés. **Damien Revaz** explique que le budget 2016 va être très difficile à établir.

Damien Coutaz remercie le Président et passe ensuite la parole au président de la commission de Gestion, **Dominique Robyr**, afin de délivrer son message que chaque Conseiller a reçu.

Damien Coutaz invite ensuite chaque groupe à se prononcer quant à l'entrée en matière.

Chaque chef de groupe délivre son message et ils vont tous dans le même sens : augmenter les impôts ? diminuer les dépenses ? meilleure planification de l'avenir, incitation à la prudence. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité. Le président ouvre la discussion et passe chaque chapitre en revue.

Au chapitre 21045200 Participation **Véronique Chételat** s'interroge de savoir qu'un nombre inférieur que prévu de classes de Lavey avait été transféré à St-Maurice.

Philippe Dubois : il y a eu un déménagement des classes durant le chantier pour permettre au CO et EP d'avoir plus de place. Au final, compte tenu des tergiversations avec les parents, il a été décidé de ne pas rapatrier tout le monde.

Au chapitre « Comptes d'investissement » : **Jan Schönbächler** : En relisant le rapport hier soir, je me rends compte que la Commission de gestion a procédé à une analyse détaillée des comptes de fonctionnement, mais a plutôt survolé les comptes d'investissements. A posteriori,

je regrette cette inégalité de traitement, et j'émets le souhait, que lorsque nous aurons à traiter du Budget 2016, la Commission de gestion commence, dès la première séance, par l'analyse des comptes d'investissement afin de lui donner l'importance qu'elle mérite. Par ailleurs, je déplore le fait de se rendre compte, à l'heure de débattre des Comptes 2014, que la situation financière n'est pas très bonne (pour certains cela sera peut-être un doux euphémisme), ceci surtout après d'avoir consenti à des investissements, dont les montants sont loin d'être négligeables, il y a quelques mois, lorsque la situation financière de la commune était déclarée comme de bonne à très bonne. Cela me donne l'impression de passer du blanc au noir, sans avoir pu apprécier le gris. Je n'ai rien de plus à ajouter au rapport, à moins que l'un ou l'une d'entre vous en demande la lecture... si ce n'est la traditionnelle conclusion : ***Au terme de ses investigations et compte tenu des remarques présentes dans son rapport, la Commission de gestion recommande au Conseil général, à l'unanimité de ses neuf membres, d'adopter les comptes 2014 tels que présentés.***

Damien Revaz : se réfère à la remarque faite par la CoGest dans son rapport. Elle n'est pas catastrophique mais risque d'être nuisible sur le long terme. C'est vrai que certaines dépenses ont été décidées et ont grevé les comptes.

Damien Coutaz cède la parole à **M. Vernay** de Nofival qui lit son rapport de vérificateur et encourage l'assemblée à accepter les comptes tels que présentés.

Aucune autre question n'étant soulevée, les comptes sont acceptés à l'unanimité.

3. **Nouveau Règlement du Personnel**

La parole est à la Municipalité : **Damien Revaz** précise que le règlement proposé est équilibré et que les remarques du personnel et de sa délégation ont été entendues.

Viviane Frey Rossier lit le rapport de la commission qui a été distribué à chaque conseiller.

Damien Coutaz passe la parole aux chefs de groupes. L'ADG rejoint le rapport de la commission ad hoc en se permettant d' « aller encore plus loin » dans le développement. Le PLR va aussi dans le sens du rapport. Le PDC félicite les 5 conseillers généraux pour leur excellent travail et va aussi dans le sens du rapport. **François Farquet** est ravi de voir le nombre de personnes dans le public et pense qu'il y a certains objets qui devraient être votés à bulletin secret. **Véronique Chételat** pense qu'il faut aussi savoir faire preuve de courage ... L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Damien Coutaz explique la procédure à appliquer par rapport à la proposition de la municipalité et aux articles que les différents conseillers souhaitent modifier.

Premier articles à modifier : 11.1. **Damien Revaz** informe que la Municipalité se rallie à la proposition de la commission ad hoc. Résultat du vote : 2 abstentions et aucun contre

Art. 16.5 : accepté à l'unanimité.

Art. 24 : l'ADG propose de remplacer l'article existant par : « l'employé ne peut assumer une occupation accessoire que si cette dernière n'entre pas en conflit d'intérêt avec sa charge communale et ne contrevient pas aux dispositions de la loi sur le travail ».

Damien Revaz : le but est d'éviter une surcharge de travail et un manque de rentabilité ainsi qu'un problème de conflits d'intérêts. Et se réfère à l'art 321a. Vote : 2 abstentions, 5 oui. La version proposée par la Municipalité est donc conservée.

Art. 32 : Discussion autour de la formulation. **Damien Revaz** explique les raisons de sa présence et va dans le sens de la commission ad hoc. Vote : 1 abstention, 2 oppositions. Accepté.

Damien Revaz : concernant l'astérisque, il y a 47 auxiliaires. Donner un 13^{ème} salaire engendre un grand coût supplémentaire. Il est préférable de discuter avec eux du tarif horaire.

Alain Vignon : précise qu'il y a certaines personnes qui font seulement 1.5 h par mois.

Vote : 3 oui, 3 abstentions. L'article gardera donc son astérisque.

Art. 33 : **Jan Schönbächler** demande la suppression de l'astérisque. **Damien Revaz** défend le point de vue de la Municipalité. **Véronique Chételat May** aimerait connaître le tarif horaire d'une nettoyeuse. **Damien Revaz** ne trouve pas que c'est une bonne idée de vouloir rentrer dans ce type de débat. Jan Schönbächler propose de laisser cet article tel quel. Il avait juste la crainte de l'adaptation des tarifs.

Art. 35 : « les collaborateurs ou partenariat enregistré ». Accepté. 2 abstentions et 2 refus.

Art. 41 : **Jan Schönbächler** souhaite voter sur les 2 propositions mentionnées dans le rapport de la commission. Toutefois, **Damien Coutaz** explique qu'une seule proposition émanant du rapport n'est possible et la seconde doit faire l'objet d'une demande par un membre du conseil général. **Jan Schönbächler** choisit la version présentée dans le rapport de la commission ad hoc. **Damien Revaz** propose le rejet des 2 propositions : celle de l'ADG et celle de la Commission ad hoc. Voir le message de la Municipalité.

Vote : 18 oui, 3 non et 5 abstentions.

Mireille Brouchoud demande le vote à bulletin secret.

Damien Coutaz précise l'objet du vote : « Acceptez-vous la modification telle que proposée par la Commission ad hoc ? » Si la proposition de la commission est refusée, c'est celle de la Municipalité qui sera adoptée.

Résultat du vote : 16 non, 10 oui et 1 abstention.

Art.44 : proposition de la commission ad hoc : 7 oui. ACCEPTE
Proposition de l'ADG : 4 oui, 15 abstentions.

La proposition de la commission ad hoc est donc maintenant confrontée à la proposition de la Municipalité. Vote : 7 oui, 17 contre et 2 abstentions.

Art. 52.3 : **Damien Revaz** explique que la Municipalité ne va en aucun cas empêcher un jeune qui a commencé à travailler à 21 ans de prendre sa retraite à 63 ans.

Jan Schönbächler : cet article lui pose un problème car il a le sentiment que la décision est unilatérale de la part de la municipalité : « L'article 52.3 du nouveau règlement du personnel me pose problème. J'y vois que le Conseil municipal est le seul à décider de la retraite anticipée de ses collaborateurs, que l'employé dont le Conseil municipal décide la mise à la retraite anticipée n'a pas son mot à dire, et qu'il est tenu d'accepter la décision du Conseil municipal. Par ailleurs, un employé dont le Conseil municipal a décidé de prolonger le temps de travail, n'aurait pas la possibilité de faire entendre son souhait de prendre une retraite anticipée.

Je juge cet article inacceptable en l'état. Je propose donc de modifier le début du texte comme ceci :

Le Conseil municipal peut proposer aux collaborateurs une retraite anticipée. De manière analogue, le collaborateur peut proposer au Conseil municipal de prendre une retraite anticipée. Si la proposition est acceptée d'un commun accord par les deux parties, une compensation financière... »

Proposition de la commission ad hoc : 6 oui. Proposition de l'ADG : 6 oui, abstentions : 14. Comme il y a égalité des « oui » **Damien Coutaz** tranche en faveur de la commission ad hoc.

Vote de l'art. : proposition de l'ADG.7 oui, Municipalité : 17 oui et 2 abstentions. La proposition de la Municipalité est acceptée

Art. 53.1 : vote : accepté à l'unanimité.

Jan Schönbächler s'inquiète par rapport aux résiliations de contrat : « Par voie de conséquence, dans le cas où ma proposition de l'article 52.3 est retenue, je demande que le point g) soit modifié comme suit :

g) à l'âge de la retraite anticipée, ou à l'âge de la retraite

Remarque : si cela convient mieux, je suis aussi d'accord d'ajouter un point h) supplémentaire :

g) à l'âge de la retraite anticipée

h) à l'âge de la retraite »

Damien Revaz : explique que personne ne sera licencié, sauf, bien entendu, si un employé refuse son nouveau contrat. Le changement se fera certainement au 31 décembre 2016.

Véronique Chételat : veut savoir si les conditions resteront les mêmes et Damien Revaz lui répond qu'il n'y a pas de raison que des changements majeurs interviennent.

Vote : 23 oui, 3 contre

Règlement en une seule lecture ou pas : Vote : 23 oui, 3 non

4. Règlement sur les droits de mutation

Damien Revaz présente l'objet tel qu'exposé dans le message de la Municipalité et que tous les conseillers ont reçu.

Le président de la commission ad hoc, François Farquet, expose son point de vue par rapport à l'introduction de ce nouvel impôt complémentaire.

Damien Coutaz cède la parole aux chefs de groupe. **Laurent Rey** remplace **François Farquet** et va aussi dans le sens que de nouvelles recettes fiscales sont nécessaires mais précise aussi qu'il ne serait pas en faveur des familles désirant s'établir à St-Maurice.

PLR : pas facile de choisir entre ce qui est bien ou moins bien.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Jan Schönbächler : « Comme tout le monde, je n'aime pas voir s'instaurer un nouvel impôt. De plus, je pourrais y être confronté au niveau personnel, puisque je vais déménager cet été de l'appartement que je loue, à un appartement que j'ai l'intention d'acheter. Malgré cela, je préfère mille fois introduire cet impôt supplémentaire, plutôt que d'augmenter les impôts, par exemple de 5%. Et j'imagine que je ne serai pas le seul à faire ce choix dans cette assemblée. »

Vote : 14 oui, 9 contre et 3 abstentions

Une seule lecture : 25 oui et 1 contre

5. Résolution relative à la Maison Duc

François Farquet donne lecture de ce texte déposé par 8 co-signataires.

Damien Revaz : explique que la situation de la Commune est saine et que reporter cette rénovation ne changera rien. Celui qui pose problème, est le compte de fonctionnement. Il explique aussi que les travaux ne commenceront de toute façon pas avant fin 2016 et que les reporter comporte un risque de renchérissement.

Damien Coutaz cède la parole aux représentants des groupes.

PLR et ADG : refusent l'entrée en matière. PDC : accepte l'entrée en matière.

6. Tour d'horizon

Damien Revaz :

- Tuilerie : Aile Sud est en travaux. Le 1^{er} locataire viendra le 25 juin et les 3 autres dans les mois suivants

- Lavigerie : les travaux avancent. Le Ministère pourra prendre possession des locaux et la police l'année prochaine
- Les bâtiments : nouvelle caserne du feu. Le mandat a été confié à un bureau d'architecte
- Patrimoine : il n'est pas exclu qu' 1 ou 2 bâtiments soient mis en vente
- Maison Duc : la mise à l'enquête interviendra prochainement
- St-Laurent : mise à l'enquête publique prochainement
- Source du Martolet : 100'000.-- au budget. Un ingénieur a été mandaté
- Cycle d'Orientation : la taxe a été augmentée parce que le nombre d'élèves a diminué. Quand au décompte final, il devrait pouvoir être présenté fin 2015. L'Etat du Valais nous donne 4.5 millions.
- Chef des finances : d'ici l'été, ce poste sera mis au concours.

7. Divers

Damien Coutaz informe l'assemblée que les documents suivants ont été déposés auprès du bureau du Conseil général:

1. interpellation pour parcage à St-Maurice
2. interpellation PLR pour les collaborations intercommunales
3. postulat relatif aux horaires de la piscine

Dominique Robyr : containers à verre et à papier vers le pont de Lavey sont très souvent pleins.

Sylvia Cabelas lui répond qu'elle va regarder

Dominique Robyr : lors de la construction de sa maison, la police est venue alors que lors de la St-Maurice les entreprises du CO travaillaient. Il se pose la question de l'inégalité de traitement

Damien Revaz lui répond : il n'y a pas d'inégalité, les entreprises locales jouent le jeu.

Mireille Brouchoud : le panneau de l'autoroute ne convient pas du tout avec ce chanoine rigolo, selon une dame qui l'a interpellée

Pierre-Yves Robatel lui répond : qu'il y a 50 % des gens qui l'aiment et les autres non. Un nouveau projet est à l'étude avec Lavey.

Letitia Lugon : sur la place Val de Marne il manque 2 lampadaires. Seront-ils remis en place ?

Patrick Althaus : la municipalité, avant de les remplacer à la hâte, étudie une nouvelle variante. Ça va se faire

Laurent Rey : est à chaque fois plus agacé de voir comme il est difficile de retenir le trafic lors de manifestations devant l'Abbaye. Serait-il possible de bloquer la circulation, au moins jusqu'à la fin de la fête religieuse

Gladys Siegfried : transmettra la demande à la cheffe de la police.

François Farquet : informe qu'il ne sera pas là les 6 prochains mois et délègue son rôle de chef de groupe à Laurent Rey.

La parole n'étant plus demandée, **Damien Coutaz** remercie l'assemblée de sa présence, ainsi que la presse, le public et invite les personnes présentes à partager un verre au Philosophe. La séance est close à 22h40.

Le président :

Damien Coutaz



La vice-présidente :

Anita Charrière



Séance plénière du Conseil Général du 16 juin 2015 à 19h à l'Aula de la Tuilerie

* * * * *

Pour le Conseil général :

Présents : 27

Sont excusés : Nidea Henriques, Stéphane Devaud et Frédéric Rey-Bellet.

Pour le Conseil Municipal :

Présents : tous les conseillers ainsi que le président M. Damien Revaz et le secrétaire communal, M. Vignon

Pour la Fiduciaire Nofival : M. Vernay

Le président du Conseil Général, **Damien Coutaz**, ouvre cette séance à 19h et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

La secrétaire, Nidea Henriques étant absente, c'est la vice-présidente du Conseil Général, Anita Charrière, qui la remplace pour tenir le procès-verbal et procéder à l'appel :

27 Conseillers Généraux sont présents

Le quorum étant atteint, les délibérations peuvent donc commencer conformément au règlement.

Une résolution relative au report des travaux concernant la Maison Duc ayant été déposée avant l'ouverture de la séance, le Président propose la modification de l'ordre du jour en lisant l'article du règlement traitant de ce sujet.

L'ordre du jour ayant fait l'objet de l'adjonction d'un nouveau point 5 par 23 voix. Le président passe au premier point.

1. Approbation du PV de la séance du 15 décembre 2014

Jan Schönbacher demande à ce que son nom soit orthographié correctement dans les prochains PV, à savoir des « umlaut » sur le o et le a.

Damien Revaz signale qu'au point 7, Divers, il ne s'agit pas de l'homologation du règlement du personnel mais de celui du règlement communal d'organisation.

Le PV est ensuite accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2014

Damien Revaz signale que les comptes 2015 seront mauvais. Pour 2014, le compte de fonctionnement annonce une recette de 22 millions, des charges de 23 millions et un déficit d'environ 500'000.--. Les amortissements comptables concernant le cycle d'orientation vont commencer en 2015. L'évolution du résultat indique que les années 2010 à 2014 ont été plutôt bonnes. La marge d'autofinancement est d'environ 1.7 millions. Les recettes fiscales sont inférieures à ce qui était prévu, la hausse des dépenses dans le domaine social, la dissolution de provisions qui améliorent le résultat d'env. 280'000.--. Pour le reste, tous les détails ont été présentés dans le message délivré par la Municipalité avec l'envoi des comptes (voir annexes à demander à Damien Revaz).

Pour l'Av. d'Agaune, le décompte final est de 8.221 millions contre les 7.835 millions votés par le CG. Cette différence est essentiellement due à la mise en valeur des vestiges archéologiques, les WC de la Place du Parvis qui ont été refaits pour env 100'000.-- et la Rue du Carroz pour aussi env. 100'000.--.

Une dette par habitant de 2'379.-- francs contre 1'793.-- en 2013.

En 2015, certains travaux prévus vont être reportés. **Damien Revaz** explique que le budget 2016 va être très difficile à établir.

Damien Coutaz remercie le Président et passe ensuite la parole au président de la commission de Gestion, **Dominique Robyr**, afin de délivrer son message que chaque Conseiller a reçu.

Damien Coutaz invite ensuite chaque groupe à se prononcer quant à l'entrée en matière.

Chaque chef de groupe délivre son message et ils vont tous dans le même sens : augmenter les impôts ? diminuer les dépenses ? meilleure planification de l'avenir, incitation à la prudence. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité. Le président ouvre la discussion et passe chaque chapitre en revue.

Au chapitre 21045200 Participation **Véronique Chételat** s'interroge de savoir qu'un nombre inférieur que prévu de classes de Lavey avait été transféré à St-Maurice.

Philippe Dubois : il y a eu un déménagement des classes durant le chantier pour permettre au CO et EP d'avoir plus de place. Au final, compte tenu des tergiversations avec les parents, il a été décidé de ne pas rapatrier tout le monde.

Au chapitre « Comptes d'investissement » : **Jan Schönbächler** : En relisant le rapport hier soir, je me rends compte que la Commission de gestion a procédé à une analyse détaillée des comptes de fonctionnement, mais a plutôt survolé les comptes d'investissements. A posteriori,

je regrette cette inégalité de traitement, et j'émets le souhait, que lorsque nous aurons à traiter du Budget 2016, la Commission de gestion commence, dès la première séance, par l'analyse des comptes d'investissement afin de lui donner l'importance qu'elle mérite. Par ailleurs, je déplore le fait de se rendre compte, à l'heure de débattre des Comptes 2014, que la situation financière n'est pas très bonne (pour certains cela sera peut-être un doux euphémisme), ceci surtout après d'avoir consenti à des investissements, dont les montants sont loin d'être négligeables, il y a quelques mois, lorsque la situation financière de la commune était déclarée comme de bonne à très bonne. Cela me donne l'impression de passer du blanc au noir, sans avoir pu apprécier le gris. Je n'ai rien de plus à ajouter au rapport, à moins que l'un ou l'une d'entre vous en demande la lecture... si ce n'est la traditionnelle conclusion : ***Au terme de ses investigations et compte tenu des remarques présentes dans son rapport, la Commission de gestion recommande au Conseil général, à l'unanimité de ses neuf membres, d'adopter les comptes 2014 tels que présentés.***

Damien Revaz : se réfère à la remarque faite par la CoGest dans son rapport. Elle n'est pas catastrophique mais risque d'être nuisible sur le long terme. C'est vrai que certaines dépenses ont été décidées et ont grevé les comptes.

Damien Coutaz cède la parole à **M. Vernay** de Nofival qui lit son rapport de vérificateur et encourage l'assemblée à accepter les comptes tels que présentés.

Aucune autre question n'étant soulevée, les comptes sont acceptés à l'unanimité.

3. **Nouveau Règlement du Personnel**

La parole est à la Municipalité : **Damien Revaz** précise que le règlement proposé est équilibré et que les remarques du personnel et de sa délégation ont été entendues.

Viviane Frey Rossier lit le rapport de la commission qui a été distribué à chaque conseiller.

Damien Coutaz passe la parole aux chefs de groupes. L'ADG rejoint le rapport de la commission ad hoc en se permettant d' « aller encore plus loin » dans le développement. Le PLR va aussi dans le sens du rapport. Le PDC félicite les 5 conseillers généraux pour leur excellent travail et va aussi dans le sens du rapport. **François Farquet** est ravi de voir le nombre de personnes dans le public et pense qu'il y a certains objets qui devraient être votés à bulletin secret. **Véronique Chételat** pense qu'il faut aussi savoir faire preuve de courage ... L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Damien Coutaz explique la procédure à appliquer par rapport à la proposition de la municipalité et aux articles que les différents conseillers souhaitent modifier.

Premier articles à modifier : 11.1. **Damien Revaz** informe que la Municipalité se rallie à la proposition de la commission ad hoc. Résultat du vote : 2 abstentions et aucun contre

Art. 16.5 : accepté à l'unanimité.

Art. 24 : l'ADG propose de remplacer l'article existant par : « l'employé ne peut assumer une occupation accessoire que si cette dernière n'entre pas en conflit d'intérêt avec sa charge communale et ne contrevient pas aux dispositions de la loi sur le travail ».

Damien Revaz : le but est d'éviter une surcharge de travail et un manque de rentabilité ainsi qu'un problème de conflits d'intérêts. Et se réfère à l'art 321a. Vote : 2 abstentions, 5 oui. La version proposée par la Municipalité est donc conservée.

Art. 32 : Discussion autour de la formulation. **Damien Revaz** explique les raisons de sa présence et va dans le sens de la commission ad hoc. Vote : 1 abstention, 2 oppositions. Accepté.

Damien Revaz : concernant l'astérisque, il y a 47 auxiliaires. Donner un 13^{ème} salaire engendre un grand coût supplémentaire. Il est préférable de discuter avec eux du tarif horaire.

Alain Vignon : précise qu'il y a certaines personnes qui font seulement 1.5 h par mois.

Vote : 3 oui, 3 abstentions. L'article gardera donc son astérisque.

Art. 33 : **Jan Schönbächler** demande la suppression de l'astérisque. **Damien Revaz** défend le point de vue de la Municipalité. **Véronique Chételat May** aimerait connaître le tarif horaire d'une nettoyeuse. **Damien Revaz** ne trouve pas que c'est une bonne idée de vouloir rentrer dans ce type de débat. Jan Schönbächler propose de laisser cet article tel quel. Il avait juste la crainte de l'adaptation des tarifs.

Art. 35 : « les collaborateurs ou partenariat enregistré ». Accepté. 2 abstentions et 2 refus.

Art. 41 : **Jan Schönbächler** souhaite voter sur les 2 propositions mentionnées dans le rapport de la commission. Toutefois, **Damien Coutaz** explique qu'une seule proposition émanant du rapport n'est possible et la seconde doit faire l'objet d'une demande par un membre du conseil général. **Jan Schönbächler** choisit la version présentée dans le rapport de la commission ad hoc. **Damien Revaz** propose le rejet des 2 propositions : celle de l'ADG et celle de la Commission ad hoc. Voir le message de la Municipalité.

Vote : 18 oui, 3 non et 5 abstentions.

Mireille Brouchoud demande le vote à bulletin secret.

Damien Coutaz précise l'objet du vote : « Acceptez-vous la modification telle que proposée par la Commission ad hoc ? » Si la proposition de la commission est refusée, c'est celle de la Municipalité qui sera adoptée.

Résultat du vote : 16 non, 10 oui et 1 abstention.

Art.44 : proposition de la commission ad hoc : 7 oui. ACCEPTE
Proposition de l'ADG : 4 oui, 15 abstentions.

La proposition de la commission ad hoc est donc maintenant confrontée à la proposition de la Municipalité. Vote : 7 oui, 17 contre et 2 abstentions.

Art. 52.3 : **Damien Revaz** explique que la Municipalité ne va en aucun cas empêcher un jeune qui a commencé à travailler à 21 ans de prendre sa retraite à 63 ans.

Jan Schönbächler : cet article lui pose un problème car il a le sentiment que la décision est unilatérale de la part de la municipalité : « L'article 52.3 du nouveau règlement du personnel me pose problème. J'y vois que le Conseil municipal est le seul à décider de la retraite anticipée de ses collaborateurs, que l'employé dont le Conseil municipal décide la mise à la retraite anticipée n'a pas son mot à dire, et qu'il est tenu d'accepter la décision du Conseil municipal. Par ailleurs, un employé dont le Conseil municipal a décidé de prolonger le temps de travail, n'aurait pas la possibilité de faire entendre son souhait de prendre une retraite anticipée.

Je juge cet article inacceptable en l'état. Je propose donc de modifier le début du texte comme ceci :

Le Conseil municipal peut proposer aux collaborateurs une retraite anticipée. De manière analogue, le collaborateur peut proposer au Conseil municipal de prendre une retraite anticipée. Si la proposition est acceptée d'un commun accord par les deux parties, une compensation financière... »

Proposition de la commission ad hoc : 6 oui. Proposition de l'ADG : 6 oui, abstentions : 14. Comme il y a égalité des « oui » **Damien Coutaz** tranche en faveur de la commission ad hoc.

Vote de l'art. : proposition de l'ADG.7 oui, Municipalité : 17 oui et 2 abstentions. La proposition de la Municipalité est acceptée

Art. 53.1 : vote : accepté à l'unanimité.

Jan Schönbächler s'inquiète par rapport aux résiliations de contrat : « Par voie de conséquence, dans le cas où ma proposition de l'article 52.3 est retenue, je demande que le point g) soit modifié comme suit :

g) à l'âge de la retraite anticipée, ou à l'âge de la retraite

Remarque : si cela convient mieux, je suis aussi d'accord d'ajouter un point h) supplémentaire :

g) à l'âge de la retraite anticipée

h) à l'âge de la retraite »

Damien Revaz : explique que personne ne sera licencié, sauf, bien entendu, si un employé refuse son nouveau contrat. Le changement se fera certainement au 31 décembre 2016.

Véronique Chételat : veut savoir si les conditions resteront les mêmes et Damien Revaz lui répond qu'il n'y a pas de raison que des changements majeurs interviennent.

Vote : 23 oui, 3 contre

Règlement en une seule lecture ou pas : Vote : 23 oui, 3 non

4. Règlement sur les droits de mutation

Damien Revaz présente l'objet tel qu'exposé dans le message de la Municipalité et que tous les conseillers ont reçu.

Le président de la commission ad hoc, François Farquet, expose son point de vue par rapport à l'introduction de ce nouvel impôt complémentaire.

Damien Coutaz cède la parole aux chefs de groupe. **Laurent Rey** remplace **François Farquet** et va aussi dans le sens que de nouvelles recettes fiscales sont nécessaires mais précise aussi qu'il ne serait pas en faveur des familles désirant s'établir à St-Maurice.

PLR : pas facile de choisir entre ce qui est bien ou moins bien.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Jan Schönbacher : « Comme tout le monde, je n'aime pas voir s'instaurer un nouvel impôt. De plus, je pourrais y être confronté au niveau personnel, puisque je vais déménager cet été de l'appartement que je loue, à un appartement que j'ai l'intention d'acheter. Malgré cela, je préfère mille fois introduire cet impôt supplémentaire, plutôt que d'augmenter les impôts, par exemple de 5%. Et j'imagine que je ne serai pas le seul à faire ce choix dans cette assemblée. »

Vote : 14 oui, 9 contre et 3 abstentions

Une seule lecture : 25 oui et 1 contre

5. Résolution relative à la Maison Duc

François Farquet donne lecture de ce texte déposé par 8 co-signataires.

Damien Revaz : explique que la situation de la Commune est saine et que reporter cette rénovation ne changera rien. Celui qui pose problème, est le compte de fonctionnement. Il explique aussi que les travaux ne commenceront de toute façon pas avant fin 2016 et que les reporter comporte un risque de renchérissement.

Damien Coutaz cède la parole aux représentants des groupes.

PLR et ADG : refusent l'entrée en matière. PDC : accepte l'entrée en matière.

6. Tour d'horizon

Damien Revaz :

- Tuilerie : Aile Sud est en travaux. Le 1^{er} locataire viendra le 25 juin et les 3 autres dans les mois suivants

- Lavigerie : les travaux avancent. Le Ministère pourra prendre possession des locaux et la police l'année prochaine
- Les bâtiments : nouvelle caserne du feu. Le mandat a été confié à un bureau d'architecte
- Patrimoine : il n'est pas exclu qu' 1 ou 2 bâtiments soient mis en vente
- Maison Duc : la mise à l'enquête interviendra prochainement
- St-Laurent : mise à l'enquête publique prochainement
- Source du Martolet : 100'000.-- au budget. Un ingénieur a été mandaté
- Cycle d'Orientation : la taxe a été augmentée parce que le nombre d'élèves a diminué. Quand au décompte final, il devrait pouvoir être présenté fin 2015. L'Etat du Valais nous donne 4.5 millions.
- Chef des finances : d'ici l'été, ce poste sera mis au concours.

7. Divers

Damien Coutaz informe l'assemblée que les documents suivants ont été déposés auprès du bureau du Conseil général:

1. interpellation pour parcage à St-Maurice
2. interpellation PLR pour les collaborations intercommunales
3. postulat relatif aux horaires de la piscine

Dominique Robyr : containers à verre et à papier vers le pont de Lavey sont très souvent pleins.

Sylvia Cabelas lui répond qu'elle va regarder

Dominique Robyr : lors de la construction de sa maison, la police est venue alors que lors de la St-Maurice les entreprises du CO travaillaient. Il se pose la question de l'inégalité de traitement

Damien Revaz lui répond : il n'y a pas d'inégalité, les entreprises locales jouent le jeu.

Mireille Brouchoud : le panneau de l'autoroute ne convient pas du tout avec ce chanoine rigolo, selon une dame qui l'a interpellée

Pierre-Yves Robatel lui répond : qu'il y a 50 % des gens qui l'aiment et les autres non. Un nouveau projet est à l'étude avec Lavey.

Letitia Lugon : sur la place Val de Marne il manque 2 lampadaires. Seront-ils remis en place ?

Patrick Althaus : la municipalité, avant de les remplacer à la hâte, étudie une nouvelle variante. Ça va se faire

Laurent Rey : est à chaque fois plus agacé de voir comme il est difficile de retenir le trafic lors de manifestations devant l'Abbaye. Serait-il possible de bloquer la circulation, au moins jusqu'à la fin de la fête religieuse

Gladys Siegfried : transmettra la demande à la cheffe de la police.

François Farquet : informe qu'il ne sera pas là les 6 prochains mois et délègue son rôle de chef de groupe à Laurent Rey.

La parole n'étant plus demandée, **Damien Coutaz** remercie l'assemblée de sa présence, ainsi que la presse, le public et invite les personnes présentes à partager un verre au Philosophe. La séance est close à 22h40.

Le président :

Damien Coutaz



La vice-présidente :

Anita Charrière



Séance plénière du Conseil Général du 16 juin 2015 à 19h à l'Aula de la Tuilerie

* * * * *

Pour le Conseil général :

Présents : 27

Sont excusés : Nidea Henriques, Stéphane Devaud et Frédéric Rey-Bellet.

Pour le Conseil Municipal :

Présents : tous les conseillers ainsi que le président M. Damien Revaz et le secrétaire communal, M. Vignon

Pour la Fiduciaire Nofival : M. Vernay

Le président du Conseil Général, **Damien Coutaz**, ouvre cette séance à 19h et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

La secrétaire, Nidea Henriques étant absente, c'est la vice-présidente du Conseil Général, Anita Charrière, qui la remplace pour tenir le procès-verbal et procéder à l'appel :

27 Conseillers Généraux sont présents

Le quorum étant atteint, les délibérations peuvent donc commencer conformément au règlement.

Une résolution relative au report des travaux concernant la Maison Duc ayant été déposée avant l'ouverture de la séance, le Président propose la modification de l'ordre du jour en lisant l'article du règlement traitant de ce sujet.

L'ordre du jour ayant fait l'objet de l'adjonction d'un nouveau point 5 par 23 voix. Le président passe au premier point.

1. Approbation du PV de la séance du 15 décembre 2014

Jan Schönbacher demande à ce que son nom soit orthographié correctement dans les prochains PV, à savoir des « umlaut » sur le o et le a.

Damien Revaz signale qu'au point 7, Divers, il ne s'agit pas de l'homologation du règlement du personnel mais de celui du règlement communal d'organisation.

Le PV est ensuite accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2014

Damien Revaz signale que les comptes 2015 seront mauvais. Pour 2014, le compte de fonctionnement annonce une recette de 22 millions, des charges de 23 millions et un déficit d'environ 500'000.--. Les amortissements comptables concernant le cycle d'orientation vont commencer en 2015. L'évolution du résultat indique que les années 2010 à 2014 ont été plutôt bonnes. La marge d'autofinancement est d'environ 1.7 millions. Les recettes fiscales sont inférieures à ce qui était prévu, la hausse des dépenses dans le domaine social, la dissolution de provisions qui améliorent le résultat d'env. 280'000.--. Pour le reste, tous les détails ont été présentés dans le message délivré par la Municipalité avec l'envoi des comptes (voir annexes à demander à Damien Revaz).

Pour l'Av. d'Agaune, le décompte final est de 8.221 millions contre les 7.835 millions votés par le CG. Cette différence est essentiellement due à la mise en valeur des vestiges archéologiques, les WC de la Place du Parvis qui ont été refaits pour env 100'000.-- et la Rue du Carroz pour aussi env. 100'000.--.

Une dette par habitant de 2'379.-- francs contre 1'793.-- en 2013.

En 2015, certains travaux prévus vont être reportés. **Damien Revaz** explique que le budget 2016 va être très difficile à établir.

Damien Coutaz remercie le Président et passe ensuite la parole au président de la commission de Gestion, **Dominique Robyr**, afin de délivrer son message que chaque Conseiller a reçu.

Damien Coutaz invite ensuite chaque groupe à se prononcer quant à l'entrée en matière.

Chaque chef de groupe délivre son message et ils vont tous dans le même sens : augmenter les impôts ? diminuer les dépenses ? meilleure planification de l'avenir, incitation à la prudence. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité. Le président ouvre la discussion et passe chaque chapitre en revue.

Au chapitre 21045200 Participation **Véronique Chételat** s'interroge de savoir qu'un nombre inférieur que prévu de classes de Lavey avait été transféré à St-Maurice.

Philippe Dubois : il y a eu un déménagement des classes durant le chantier pour permettre au CO et EP d'avoir plus de place. Au final, compte tenu des tergiversations avec les parents, il a été décidé de ne pas rapatrier tout le monde.

Au chapitre « Comptes d'investissement » : **Jan Schönbächler** : En relisant le rapport hier soir, je me rends compte que la Commission de gestion a procédé à une analyse détaillée des comptes de fonctionnement, mais a plutôt survolé les comptes d'investissements. A posteriori,

je regrette cette inégalité de traitement, et j'émets le souhait, que lorsque nous aurons à traiter du Budget 2016, la Commission de gestion commence, dès la première séance, par l'analyse des comptes d'investissement afin de lui donner l'importance qu'elle mérite. Par ailleurs, je déplore le fait de se rendre compte, à l'heure de débattre des Comptes 2014, que la situation financière n'est pas très bonne (pour certains cela sera peut-être un doux euphémisme), ceci surtout après d'avoir consenti à des investissements, dont les montants sont loin d'être négligeables, il y a quelques mois, lorsque la situation financière de la commune était déclarée comme de bonne à très bonne. Cela me donne l'impression de passer du blanc au noir, sans avoir pu apprécier le gris. Je n'ai rien de plus à ajouter au rapport, à moins que l'un ou l'une d'entre vous en demande la lecture... si ce n'est la traditionnelle conclusion : ***Au terme de ses investigations et compte tenu des remarques présentes dans son rapport, la Commission de gestion recommande au Conseil général, à l'unanimité de ses neuf membres, d'adopter les comptes 2014 tels que présentés.***

Damien Revaz : se réfère à la remarque faite par la CoGest dans son rapport. Elle n'est pas catastrophique mais risque d'être nuisible sur le long terme. C'est vrai que certaines dépenses ont été décidées et ont grevé les comptes.

Damien Coutaz cède la parole à **M. Vernay** de Nofival qui lit son rapport de vérificateur et encourage l'assemblée à accepter les comptes tels que présentés.

Aucune autre question n'étant soulevée, les comptes sont acceptés à l'unanimité.

3. **Nouveau Règlement du Personnel**

La parole est à la Municipalité : **Damien Revaz** précise que le règlement proposé est équilibré et que les remarques du personnel et de sa délégation ont été entendues.

Viviane Frey Rossier lit le rapport de la commission qui a été distribué à chaque conseiller.

Damien Coutaz passe la parole aux chefs de groupes. L'ADG rejoint le rapport de la commission ad hoc en se permettant d' « aller encore plus loin » dans le développement. Le PLR va aussi dans le sens du rapport. Le PDC félicite les 5 conseillers généraux pour leur excellent travail et va aussi dans le sens du rapport. **François Farquet** est ravi de voir le nombre de personnes dans le public et pense qu'il y a certains objets qui devraient être votés à bulletin secret. **Véronique Chételat** pense qu'il faut aussi savoir faire preuve de courage ... L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Damien Coutaz explique la procédure à appliquer par rapport à la proposition de la municipalité et aux articles que les différents conseillers souhaitent modifier.

Premier articles à modifier : 11.1. **Damien Revaz** informe que la Municipalité se rallie à la proposition de la commission ad hoc. Résultat du vote : 2 abstentions et aucun contre

Art. 16.5 : accepté à l'unanimité.

Art. 24 : l'ADG propose de remplacer l'article existant par : « l'employé ne peut assumer une occupation accessoire que si cette dernière n'entre pas en conflit d'intérêt avec sa charge communale et ne contrevient pas aux dispositions de la loi sur le travail ».

Damien Revaz : le but est d'éviter une surcharge de travail et un manque de rentabilité ainsi qu'un problème de conflits d'intérêts. Et se réfère à l'art 321a. Vote : 2 abstentions, 5 oui. La version proposée par la Municipalité est donc conservée.

Art. 32 : Discussion autour de la formulation. **Damien Revaz** explique les raisons de sa présence et va dans le sens de la commission ad hoc. Vote : 1 abstention, 2 oppositions. Accepté.

Damien Revaz : concernant l'astérisque, il y a 47 auxiliaires. Donner un 13^{ème} salaire engendre un grand coût supplémentaire. Il est préférable de discuter avec eux du tarif horaire.

Alain Vignon : précise qu'il y a certaines personnes qui font seulement 1.5 h par mois.

Vote : 3 oui, 3 abstentions. L'article gardera donc son astérisque.

Art. 33 : **Jan Schönbächler** demande la suppression de l'astérisque. **Damien Revaz** défend le point de vue de la Municipalité. **Véronique Chételat May** aimerait connaître le tarif horaire d'une nettoyeuse. **Damien Revaz** ne trouve pas que c'est une bonne idée de vouloir rentrer dans ce type de débat. Jan Schönbächler propose de laisser cet article tel quel. Il avait juste la crainte de l'adaptation des tarifs.

Art. 35 : « les collaborateurs ou partenariat enregistré ». Accepté. 2 abstentions et 2 refus.

Art. 41 : **Jan Schönbächler** souhaite voter sur les 2 propositions mentionnées dans le rapport de la commission. Toutefois, **Damien Coutaz** explique qu'une seule proposition émanant du rapport n'est possible et la seconde doit faire l'objet d'une demande par un membre du conseil général. **Jan Schönbächler** choisit la version présentée dans le rapport de la commission ad hoc. **Damien Revaz** propose le rejet des 2 propositions : celle de l'ADG et celle de la Commission ad hoc. Voir le message de la Municipalité.

Vote : 18 oui, 3 non et 5 abstentions.

Mireille Brouchoud demande le vote à bulletin secret.

Damien Coutaz précise l'objet du vote : « Acceptez-vous la modification telle que proposée par la Commission ad hoc ? » Si la proposition de la commission est refusée, c'est celle de la Municipalité qui sera adoptée.

Résultat du vote : 16 non, 10 oui et 1 abstention.

Art.44 : proposition de la commission ad hoc : 7 oui. ACCEPTE
Proposition de l'ADG : 4 oui, 15 abstentions.

La proposition de la commission ad hoc est donc maintenant confrontée à la proposition de la Municipalité. Vote : 7 oui, 17 contre et 2 abstentions.

Art. 52.3 : **Damien Revaz** explique que la Municipalité ne va en aucun cas empêcher un jeune qui a commencé à travailler à 21 ans de prendre sa retraite à 63 ans.

Jan Schönbächler : cet article lui pose un problème car il a le sentiment que la décision est unilatérale de la part de la municipalité : « L'article 52.3 du nouveau règlement du personnel me pose problème. J'y vois que le Conseil municipal est le seul à décider de la retraite anticipée de ses collaborateurs, que l'employé dont le Conseil municipal décide la mise à la retraite anticipée n'a pas son mot à dire, et qu'il est tenu d'accepter la décision du Conseil municipal. Par ailleurs, un employé dont le Conseil municipal a décidé de prolonger le temps de travail, n'aurait pas la possibilité de faire entendre son souhait de prendre une retraite anticipée.

Je juge cet article inacceptable en l'état. Je propose donc de modifier le début du texte comme ceci :

Le Conseil municipal peut proposer aux collaborateurs une retraite anticipée. De manière analogue, le collaborateur peut proposer au Conseil municipal de prendre une retraite anticipée. Si la proposition est acceptée d'un commun accord par les deux parties, une compensation financière... »

Proposition de la commission ad hoc : 6 oui. Proposition de l'ADG : 6 oui, abstentions : 14. Comme il y a égalité des « oui » **Damien Coutaz** tranche en faveur de la commission ad hoc.

Vote de l'art. : proposition de l'ADG.7 oui, Municipalité : 17 oui et 2 abstentions. La proposition de la Municipalité est acceptée

Art. 53.1 : vote : accepté à l'unanimité.

Jan Schönbächler s'inquiète par rapport aux résiliations de contrat : « Par voie de conséquence, dans le cas où ma proposition de l'article 52.3 est retenue, je demande que le point g) soit modifié comme suit :

g) à l'âge de la retraite anticipée, ou à l'âge de la retraite

Remarque : si cela convient mieux, je suis aussi d'accord d'ajouter un point h) supplémentaire :

g) à l'âge de la retraite anticipée

h) à l'âge de la retraite »

Damien Revaz : explique que personne ne sera licencié, sauf, bien entendu, si un employé refuse son nouveau contrat. Le changement se fera certainement au 31 décembre 2016.

Véronique Chételat : veut savoir si les conditions resteront les mêmes et Damien Revaz lui répond qu'il n'y a pas de raison que des changements majeurs interviennent.

Vote : 23 oui, 3 contre

Règlement en une seule lecture ou pas : Vote : 23 oui, 3 non

4. Règlement sur les droits de mutation

Damien Revaz présente l'objet tel qu'exposé dans le message de la Municipalité et que tous les conseillers ont reçu.

Le président de la commission ad hoc, François Farquet, expose son point de vue par rapport à l'introduction de ce nouvel impôt complémentaire.

Damien Coutaz cède la parole aux chefs de groupe. **Laurent Rey** remplace **François Farquet** et va aussi dans le sens que de nouvelles recettes fiscales sont nécessaires mais précise aussi qu'il ne serait pas en faveur des familles désirant s'établir à St-Maurice.

PLR : pas facile de choisir entre ce qui est bien ou moins bien.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Jan Schönbächler : « Comme tout le monde, je n'aime pas voir s'instaurer un nouvel impôt. De plus, je pourrais y être confronté au niveau personnel, puisque je vais déménager cet été de l'appartement que je loue, à un appartement que j'ai l'intention d'acheter. Malgré cela, je préfère mille fois introduire cet impôt supplémentaire, plutôt que d'augmenter les impôts, par exemple de 5%. Et j'imagine que je ne serai pas le seul à faire ce choix dans cette assemblée. »

Vote : 14 oui, 9 contre et 3 abstentions

Une seule lecture : 25 oui et 1 contre

5. Résolution relative à la Maison Duc

François Farquet donne lecture de ce texte déposé par 8 co-signataires.

Damien Revaz : explique que la situation de la Commune est saine et que reporter cette rénovation ne changera rien. Celui qui pose problème, est le compte de fonctionnement. Il explique aussi que les travaux ne commenceront de toute façon pas avant fin 2016 et que les reporter comporte un risque de renchérissement.

Damien Coutaz cède la parole aux représentants des groupes.

PLR et ADG : refusent l'entrée en matière. PDC : accepte l'entrée en matière.

6. Tour d'horizon

Damien Revaz :

- Tuilerie : Aile Sud est en travaux. Le 1^{er} locataire viendra le 25 juin et les 3 autres dans les mois suivants

- Lavigerie : les travaux avancent. Le Ministère pourra prendre possession des locaux et la police l'année prochaine
- Les bâtiments : nouvelle caserne du feu. Le mandat a été confié à un bureau d'architecte
- Patrimoine : il n'est pas exclu qu' 1 ou 2 bâtiments soient mis en vente
- Maison Duc : la mise à l'enquête interviendra prochainement
- St-Laurent : mise à l'enquête publique prochainement
- Source du Martolet : 100'000.-- au budget. Un ingénieur a été mandaté
- Cycle d'Orientation : la taxe a été augmentée parce que le nombre d'élèves a diminué. Quand au décompte final, il devrait pouvoir être présenté fin 2015. L'Etat du Valais nous donne 4.5 millions.
- Chef des finances : d'ici l'été, ce poste sera mis au concours.

7. Divers

Damien Coutaz informe l'assemblée que les documents suivants ont été déposés auprès du bureau du Conseil général:

1. interpellation pour parcage à St-Maurice
2. interpellation PLR pour les collaborations intercommunales
3. postulat relatif aux horaires de la piscine

Dominique Robyr : containers à verre et à papier vers le pont de Lavey sont très souvent pleins.

Sylvia Cabelas lui répond qu'elle va regarder

Dominique Robyr : lors de la construction de sa maison, la police est venue alors que lors de la St-Maurice les entreprises du CO travaillaient. Il se pose la question de l'inégalité de traitement

Damien Revaz lui répond : il n'y a pas d'inégalité, les entreprises locales jouent le jeu.

Mireille Brouchoud : le panneau de l'autoroute ne convient pas du tout avec ce chanoine rigolo, selon une dame qui l'a interpellée

Pierre-Yves Robatel lui répond : qu'il y a 50 % des gens qui l'aiment et les autres non. Un nouveau projet est à l'étude avec Lavey.

Letitia Lugon : sur la place Val de Marne il manque 2 lampadaires. Seront-ils remis en place ?

Patrick Althaus : la municipalité, avant de les remplacer à la hâte, étudie une nouvelle variante. Ça va se faire

Laurent Rey : est à chaque fois plus agacé de voir comme il est difficile de retenir le trafic lors de manifestations devant l'Abbaye. Serait-il possible de bloquer la circulation, au moins jusqu'à la fin de la fête religieuse

Gladys Siegfried : transmettra la demande à la cheffe de la police.

François Farquet : informe qu'il ne sera pas là les 6 prochains mois et délègue son rôle de chef de groupe à Laurent Rey.

La parole n'étant plus demandée, **Damien Coutaz** remercie l'assemblée de sa présence, ainsi que la presse, le public et invite les personnes présentes à partager un verre au Philosophe. La séance est close à 22h40.

Le président :

Damien Coutaz



La vice-présidente :

Anita Charrière

